

# **INFO** AAFB

LETTRE D'INFORMATION DE  
L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES  
FRANCOPHONES DE BELGIQUE ASBL



MAI 2022



# SOMMAIRE

<b>Édito</b> .....	4
Florian Delabie	
<b>Du changement au sein de l'AAFB</b> .....	6
Sarah Lessire	
<b>Actions politiques et fédératives</b>	
<b>Préserv'info, salon de la gestion et préservation de l'information en Belgique et ses webinaires</b> .....	7
Sarah Lessire	
<b>Assises des archives : quel futur pour la mémoire ?</b> .....	12
Sarah Lessire	
<b>Une entente entre l'AAFB et l'Association des archivistes du Québec est signée !</b> .....	19
<b>Table ronde : « Osons revendiquer pour les archives. Retours d'expériences et perspectives de mobilisation »</b> .....	20
Sarah Lessire et Marie-Laurence Dubois	
<b>Face aux inondations de 2021 : une salubre mobilisation</b> .....	23
Thierry Delplancq	
<b>Visite de l'atelier de numérisation de la KBR</b> .....	24
Clara Beaudoux et Sarah Lessire	
<b>40 ans d'archives pour faire revivre le mythique « Mirano »</b> .....	26
Marie-Laurence Dubois et Florence Gillet	
<b>Archives de quarantaine : près de 3000 documents récoltés auprès du public</b> .....	27
Clara Beaudoux	
<b>Retour sur les résultats de l'enquête auprès du secteur</b> .....	31
Aurore Wuyts et Johan Pierret	
<b>Retour sur nos formations en 2021</b> .....	34
Sarah Lessire	

## Suites concrètes de notre plaidoyer

<b>Un nouvel organe au sein de l'AAFB: la commission stratégique et plaidoyer</b> .....	37
Sarah Lessire	
<b>Négociation sur la révision du décret archives privées</b> .....	38
Sarah Lessire	

<b>Début des discussions sur le décret archives publiques en FWB</b> .....	40
Morgane Schleusner	
<b>Retour sur la mobilisation et l'interpellation politique depuis 2019</b> .....	41
Sarah Lessire	

## Activités de nos groupes de travail

<b>Les groupes de travail</b> .....	44
<b>GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux »</b> .....	45
Thierry Delplancq	
<b>GT « Plan d'urgence »</b> .....	46
Florian Babusiaux	
<b>GT « Avenir du secteur »</b> .....	47
Sarah Lessire	
<b>GT « Enseignement supérieur »</b> .....	47
Sarah Lessire	

## Représentation/relations publiques/publications

<b>Les interventions de l'AAFB</b> .....	48
<b>On parle de nous</b> .....	50

## Archives et valorisation

<b>Le déménagement des Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi</b> .....	51
Carine Gouvienne	

## Communications

<b>Petit topo sur nos membres</b> .....	63
Sarah Lessire	
<b>Assemblée générale</b> .....	64
Sarah Lessire	
<b>Être membre de l'AAFB</b> .....	64
<b>18e journée des archives de l'UCLouvain</b> .....	65

## ÉDITO

### L'AAFB SE CONSOLIDE

■ Florian Delabie, président de l'AAFB

Chèr.e.s collègues, chèr.e.s ami.e.s,

Ce printemps 2022 entérine doucement la première année du **nouveau conseil d'administration** de notre association. Celle-ci fut une nouvelle fois bien remplie et malheureusement marquée par l'actualité. Mais dans ces périodes de crises et de bouleversements, notre association a pu faire preuve de solidarité et de positivisme en poursuivant nos buts de préservation de notre patrimoine documentaire et de valorisation de notre secteur.



Journée de mise au vert du conseil d'administration, 5 juillet 2021.

Comme vous pourrez le lire dans ces pages, nous avons en effet été très actifs autour de la plateforme Archives de Quarantaine (AQA) pour d'une part la faire vivre et continuer à développer cet outil au travers notamment d'une exposition virtuelle ; et d'autre part, pouvoir inclure la protection du patrimoine documentaire relatif à d'autres thématiques.

L'AAFB a en effet pris part au comité de crise créé l'été dernier par le Bouclier Bleu et l'IRPA, en vue de pouvoir supporter les institutions touchées par les inondations vécues en Wallonie. Cet événement tragique, tout comme le déclenchement de la guerre en Ukraine, ont été des catalyseurs qui nous ont guidés dans les réflexions visant à faire évoluer la plateforme AQA. Notre ambition est de pouvoir en faire un outil grand public à disposition des citoyens mais aussi des chercheurs, pour offrir une porte d'entrée sur le patrimoine documentaire préservé en Belgique francophone. Nous souhaitons donc inclure d'autres « catalogues » provenant de toute organisation préservant des archives, mettant de facto en lumière le travail crucial pour la préservation de la mémoire collective et des enjeux démocratiques.

En parallèle à ces missions de valorisation du métier et du patrimoine, l'AAFB a également été très active dans **son rôle de fédération du secteur**.

Au vu des enjeux et du nombre de discussions et d'échanges à tous les niveaux de pouvoirs, nous avons décidé avec le CA de créer **une commission stratégique**. Celle-ci a pour but de pouvoir suivre les différents enjeux et opportunités au niveau politique et de permettre, en accord avec le conseil d'administration, de proposer une ligne de conduite cohérente.



Ce travail de fond vise dans un premier temps à offrir un dispositif législatif contemporain et ambitieux, socle pour les archivistes et gestionnaires de l'information. L'étape suivante, qui en découle directement, est de continuer nos efforts afin de voir les moyens tant humains que financiers et logistiques croître pour permettre une meilleure préservation de notre patrimoine documentaire.

L'AAFB a donc continué sa propre mue, au travers de l'ensemble de nos activités mais aussi en interne. Rappelons en effet que nous avons pu consolider la position de Sarah Lessire en tant que coordinatrice de l'association, tout en renforçant l'équipe avec l'arrivée de Clara Beaudoux. **Notre asbl se professionnalise donc.**

Ceci nous permet d'étoffer nos services et notre soutien à tous nos membres, comme en atteste par exemple la **nouvelle offre de formation** que nous pouvons vous proposer.

Mais cette année marque surtout enfin la possibilité de **nous retrouver toutes et tous en présentiel et de pouvoir nous revoir**. Une asbl comme la nôtre n'est rien sans ses membres et leur participation, chacun à son échelle. Nous espérons donc toutes et tous pouvoir vous retrouver très prochainement pour échanger sur les enjeux qui nous préoccupent actuellement mais aussi et surtout pour préparer le futur ensemble.

Les échéances électorales de 2024 arrivent en effet très vite. Celles-ci seront très probablement cruciales pour l'avenir de notre secteur. Nous voulons sensibiliser le monde politique et les différents acteurs de la société civile sur les enjeux démocratiques qui sous-tendent la gestion et la préservation des archives. Nous aurons donc besoin de l'ensemble de nos forces vives afin de créer notre nouveau mémorandum, qui délimitera les lignes directrices et les ambitions pour notre association dans les années à venir.



## DU CHANGEMENT AU SEIN DE L'AAFB

■ Sarah Lessire, coordinatrice de l'AAFB

En 2021, notre association a connu plusieurs changements dans son organisation et dans sa composition.

En effet, le 4 juin dernier, Marie-Laurence Dubois présidait sa dernière assemblée générale clôturant ainsi neuf années de mandat, six comme présidente et trois comme administratrice. Grâce à son implication sans faille, Marie-Laurence transmet à la nouvelle équipe d'administrateurs et administratrices une association professionnelle forte et capable de faire face aux enjeux et aux nouveaux combats à mener pour garantir la reconnaissance de notre secteur.

Nous remercions Marie-Laurence pour son implication et son dévouement pour l'association durant toutes ces années.



### Des nouveaux statuts

Durant cette assemblée générale, les statuts et le règlement d'ordre intérieur ont été revus, d'une part pour répondre au mieux aux récentes évolutions de l'association et d'autre part pour assurer leur mise en conformité avec le Code des sociétés et des associations.

### Un nouveau conseil d'administration



La nouvelle équipe du conseil d'administration est composée de

- **Florian Delabie**, GRC Manager-Information Governance specialist
- **François Welter**, directeur du CARHOP
- **Thierry Delplancq**, archiviste de la Ville et du CPAS de Louvière
- **Laetitia Junk**, archiviste, spécialiste de la gestion de l'information et des documents chez Exquando
- **Johan Pierret**, délégué à l'archivage au ministère de la Santé Luxembourg
- **Morgane Schleusner**, archiviste à l'AVIQ
- **Lionel Vanvelthem**, archiviste à l'IHOES
- **Aurore Wuyts**, gestionnaire des connaissances aux Mutualités Chrétiennes

Depuis janvier 2022, **Virginien Horge**, archiviste et DPO à la Ville de Mons, vient également compléter l'équipe en tant qu'administrateur coopté élu par le conseil d'administration suite au départ de Sara Tavares Gouveia, que nous remercions pour son implication au sein de l'AAFB.

### Une équipe qui s'agrandit...

En octobre 2021, Clara Beaudoux a rejoint l'équipe de l'AAFB pour soutenir le travail mené depuis mars 2020 sur le projet "Archives de Quarantaine". Engagée à mi-temps, elle consacre la majeure partie de son temps de travail à la relance et à la pérennisation du projet.

## Préserv'info, salon de la gestion et préservation de l'information en Belgique

■ Sarah Lessire

**Dématérialisation, information numérique, gestion de l'information, transparence, bonne gouvernance...** Ce sont toutes des thématiques à la mode liées aux évolutions de la société. Cependant, le politique et les entreprises oublient souvent qu'un manque de gestion raisonnée de leurs données numériques peut les mettre dans des situations contraignantes.



La dématérialisation des entreprises et des institutions s'est accompagnée d'un développement d'un marché de produits et services dans le domaine de la gestion et préservation de l'information. Pour les professionnels, il est parfois compliqué de s'y retrouver parmi ces innombrables offres. D'autant plus, qu'il n'existe pas en Belgique de salon professionnel autour de cette thématique.

C'est pourquoi l'AAFB annonçait en septembre 2020 **l'organisation de Préserv'info, salon de la gestion et préservation de l'information en Belgique**. À l'instar du salon Documation en France, Préserv'info a été imaginé comme un lieu d'échange et de rencontre incontournable entre les entreprises fournissant des solutions et services dans ce domaine et les acteurs du terrain. L'objectif est également de sensibiliser le public aux enjeux de la gestion de l'information. En raison de la crise sanitaire, Préserv'info n'a pas pu avoir lieu le 6 mai 2021 comme annoncé et a été reporté.

Depuis décembre 2020, l'AAFB a néanmoins proposé **différents webinaires** sur des thématiques en lien avec la gestion et préservation de l'information. De décembre 2020 à avril 2021, nous vous avons donné rendez-vous tous les deuxièmes jeudis du mois entre 12 et 13 heures en vue d'échanger et de discuter sur des thématiques telles que la facturation électronique ou le cahier des charges. Au total, nous avons comptabilisé plus de 320 inscriptions réparties sur les cinq webinaires. Plus de 30 participants par session ont suivi en live les différents webinaires. L'ensemble des webinaires ont été enregistrés et se trouvent à disposition sur le [site de l'AAFB](#).

### Webinaire n°1 : La rédaction d'un cahier des charges (10 décembre 2020)

Animé par Florian Delabie, le webinaire tenu le 10 décembre 2020 revenait sur **la rédaction du cahier des charges**, une tâche qui peut s'avérer compliquée pour les institutions souhaitant acquérir une solution de préservation des documents et données numériques. Pourtant, il s'agit d'une étape cruciale puisque le cahier des charges constitue la feuille de route du projet. Pour aborder cette thématique, nous avons eu le plaisir d'accueillir Sébastien Cuq (responsable commercial chez Spark Archives), Nouredine Lamriri (VP Product Marketing à Everteam) et Frederik Rosseel (Docbyte).

Lors de la première partie du webinaire, nous nous sommes intéressés aux éléments importants à mentionner et à décrire dans le cahier des charges d'un point de vue de l'institution. Très vite, les intervenants ont souligné l'importance de décrire les exigences en matière de besoins et non de modalités, prévoir des modalités précises pouvant en effet être trop contraignant pour les prestataires. De plus, afin d'appréhender les besoins et de comprendre le degré de maturité de l'entreprise, il est nécessaire d'expliquer la situation actuelle de l'institution, notamment sur les solutions déjà utilisées. Connaître les différentes typologies d'archives traitées par l'institution est également primordial. D'autres éléments ont également été présentés par les intervenants tels que la provenance, les modalités de traitement, l'existence ou non d'une politique de gestion, les utilisateurs, les enjeux et les motivations. En bref, tous les éléments permettant d'avoir une vision macro du fonctionnement interne de l'institution.

Plusieurs écueils fréquemment constatés par les prestataires sont à éviter tels que l'énumération de détails techniques ou encore un cahier des charges qui ne réponde pas à la situation réelle de l'institution. Le prestataire a également besoin de connaître les services et les personnes impliqués dans le projet envisagé, ainsi que le niveau d'accompagnement souhaité. Afin de rédiger un bon cahier des charges, il est donc nécessaire de se mettre à la place du prestataire et de fournir un maximum d'informations sur le projet et sur le contexte institutionnel.

Ensuite, les intervenants sont revenus sur les aspects plutôt techniques à mentionner dans le cahier des charges. Afin de répondre correctement à la demande, il est nécessaire que l'institution précise le type de projet souhaité et la typologie du projet (gestion d'archive physique, archivage technique de masse, vocation probatoire, archivage hybride, etc.). D'autres points doivent être également présentés tels que l'injection des documents (injecteur, dépôt unitaire, manuel, etc.), la notion de performance, la préparation des documents archivés ou la volumétrie. À côté de ces points, il existe aussi des aspects autour de la sécurité et la gestion des données personnelles.



Enfin, les intervenants ont discuté de la thématique normative et notamment du Digital Act et de la manière dont les normes doivent être mentionnées dans le cahier des charges. Dans le Digital Act, il est prévu que la valeur probante des documents numériques ne peut être atteinte que via un système d'archivage qualifié. Néanmoins, actuellement, un certain flou subsiste quant au schéma de certification. Les opérateurs et les éditeurs de logiciels ont prévu un ensemble de mécanismes pour s'adapter aux différentes normes des pays. L'enjeu dans le cahier des charges n'est donc pas de décrire les normes, qui sont connues par les prestataires, mais bien d'expliquer l'environnement global.

### Webinaire n°2 : la gestion des workflows dans les outils de gestion documentaire (14 janvier 2021)

Pour le deuxième webinaire, la **thématique des workflows** a fait l'objet de discussions avec Grégory Van Oye (Dynamic Flows) et Younes Regaieg (Xénit). Le webinaire s'est tenu le 14 janvier 2021 et a été animé par Sara Tavares, administratrice de l'AAFB. Les discussions se sont articulées autour de trois questions : la définition du workflow et son importance, les différents types de workflows (comme les workflows documentaires et avancés) et enfin, la signature électronique comme un workflow spécifique.

Le terme workflow désigne un **flux d'informations qui transitent au sein d'une organisation**. Il pourrait être traduit en français par « gestion électronique des processus métier ». De façon plus pratique, le workflow décrit le circuit de validation, les tâches à accomplir entre les différents acteurs d'un processus, les délais, les modes de validation, etc. Il fournit en outre à chacun des acteurs les informations nécessaires pour la réalisation de sa tâche. Il permet généralement un suivi et identifie les acteurs en précisant leur rôle et la manière de le remplir au mieux. Pour gérer ces workflows et surtout leur dématérialisation, il est important de mettre en place des outils dédiés. La gestion des workflows est importante pour toutes les organisations : elle permet de faciliter le travail des utilisateurs. Leur mise en place est quelque chose qui peut se faire rapidement. En effet, il faut tout d'abord décrire une série de processus métiers.

Les workflows documentaires sont des processus centralisés autour du document et de la production de document. On entend donc par workflow documentaire tout processus consistant à faire circuler des documents d'un utilisateur à un autre. Les workflows avancés sont quant à eux des processus qui ne sont pas uniquement liés à la gestion documentaire

**La signature électronique est également un workflow spécifique.** Lors du webinaire, les intervenants ont eu l'occasion de rappeler la spécificité, les avantages et les inconvénients de la signature électronique. Avant toute chose, les intervenants ont souhaité mettre en avant la différence entre la signature électronique et la signature dématérialisée. La signature électronique est un processus qui permet de signer un document avec un certificat électronique pour approbation d'un document. Quant à la signature dématérialisée, il s'agit d'une superposition de paraphe et signature sur le document pour le valider. Les deux signatures n'ont pas la même valeur : la signature dématérialisée peut être facilement falsifiée. L'intérêt de la signature électronique est qu'elle permet le passage à une digitalisation de la gestion documentaire des entreprises. En effet, les processus nécessitent souvent à un moment donné une approbation et ces signatures peuvent être perçues comme un frein, dans le sens où les entreprises conservent des processus papier afin de permettre d'apposer une signature. Actuellement, la plupart des workflows ont la capacité d'intégrer la signature électronique et donc de réaliser le processus dans sa globalité.

### Webinaire n°3 : l'archivage papier dans un monde numérique (11 février 2021)

Lors du troisième webinaire animé par Marie-Laurence Dubois, **la question de l'archivage papier dans un monde de plus en plus numérique** a été abordée avec Oriane Troubat (Naoned) et Guillaume Francaux (Insens). Au programme, plusieurs questions ont été traitées telles que la gestion/valorisation des fonds d'archives papier et du dépôt avec des outils technologiques et l'amélioration de la conservation. Pour aborder cette thématique,



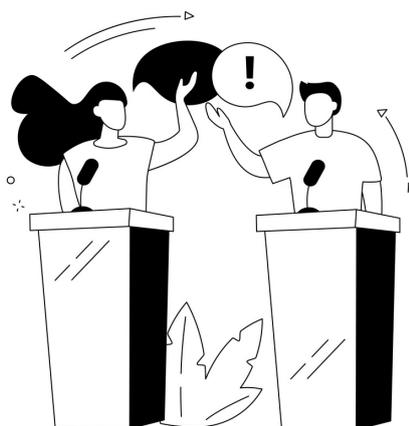
Lionel Vanvelthem (archiviste à l'IHOES) était également présent pour illustrer le cas concret d'un centre d'archives privées confronté à cette transition numérique, avec la mise en place du logiciel de catalogage et d'inventaire en ligne CollectiveAccess.

L'ère du numérique a de fait apporté de nombreux outils pour **faciliter la gestion du dépôt**. Néanmoins, comme tout projet, il est essentiel de prendre le temps de réfléchir aux besoins de l'institution et aux types de données qu'on souhaite récolter. En effet, les logiciels doivent être paramétrés afin de faciliter la gestion des fonds d'archives (récolement, historique des communications, etc.). Pour la mise en place d'un logiciel de gestion, il est donc important de connaître les données dont dispose l'institution. Par ailleurs, il ne faut pas minimiser la migration des données existantes. L'exemple de la mise en place de Collective Access dans certains centres d'archives privées, qui ont décidé de mutualiser leurs ressources en vue de la mise en place de ce logiciel, est révélateur de ces étapes importantes. Les partenaires ont dû réfléchir aux besoins et aux fonctionnalités souhaités pour ce logiciel et prévoir le transfert des métadonnées, qui n'est pas une tâche toujours simple.

Avec le numérique, les archivistes ont également la possibilité de **valoriser autrement** les fonds et collections de leur institution via notamment des portails Web. Avec la crise sanitaire, ce canal de valorisation a particulièrement pris de l'ampleur, notamment grâce aux différents logiciels de gestion. Il est donc important que les professionnels saisissent cette opportunité en concevant des expositions en ligne et en rendant accessibles les archives. En vue d'aider l'archiviste dans la gestion de son dépôt, il existe également des solutions permettant de contrôler et assurer les conditions permettant une bonne conservation des documents telles que la température, le taux de CO2, la lumière, etc. Lorsque les dépôts sont importants ou délocalisés, les plateformes de gestion comme celle proposée par Insens peuvent s'avérer utiles.

## Webinaire n°4 : comment convaincre le top management d'investir dans la gouvernance de l'information (11 mars 2021)

Le quatrième webinaire était consacré à une question dont nombre de professionnels de la gestion et préservation de l'information ont déjà été confrontés : **comment convaincre le top management d'investir dans la gouvernance de l'information ?** En effet, dans les entreprises, celle-ci n'est pas toujours une priorité pour la direction. Pour aborder cette thématique, Marc Ansoult (Exquando), Florian Delabie (Sopra Steria) et Olivier Walbecq (Archimed) ont répondu présents. Ce webinaire a été animé par Laurence Maroye, qui a posé trois questions aux intervenants : qu'est-ce que la gouvernance de l'information ? Quels sont les leviers pour convaincre? Comment et par où commencer ?



[Infographie vecteur créé par vectorjuice - fr.freepik.com](https://fr.freepik.com/vecteurs/infographie)

La gouvernance de l'information ne possède pas encore de définition univoque à l'heure actuelle, bien qu'il existe une initiative de normalisation de la part de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). La gouvernance de l'information peut être définie comme une approche globale permettant de gérer l'ensemble de l'information d'une entreprise en mettant en place des processus, des rôles, des outils de contrôle afin de traiter l'information comme une ressource de l'entreprise. Elle permet de maximiser l'utilisation de l'information tout en minimisant les risques associés à la création, à l'utilisation et au partage d'informations. C'est donc une stratégie complexe à mettre en place.

Afin de convaincre le top management, il ne faut pas essayer d'utiliser l'approche classique de valorisation de projets, à savoir se demander quels sont les revenus financiers futurs ou encore quel est le retour sur investissements. En effet, malgré quelques études, quantifier la plus-value d'un tel investissement reste difficile. Or, ce sont les chiffres qui parlent au top manager. Quelques chiffres peuvent illustrer notamment les risques d'une non-gestion de l'information comme l'amende de 14,5 millions infligée à une compagnie allemande pour violation du RGPD. Il faut également faire comprendre au top manager que la gouvernance de l'information est une question stratégique : elle permet de coordonner les initiatives et d'avoir une vision holistique de son organisation. L'information est donc bien une ressource de l'entreprise au même titre que les ressources humaines par exemple. Pour convaincre, c'est donc une approche par le risque qu'il faut entreprendre en mettant en avant les risques légaux et financiers liés aux amendes ou aux manques à gagner. Enfin, on peut également attirer l'attention sur l'efficacité de la bonne gouvernance de l'information.

L'implémentation d'un outil de gestion de l'information demande trois axes de travail : une planification, une démarche de qualité et une sensibilisation. La planification opérationnelle est importante et permet d'identifier les données existantes et donc de proposer un outil fédérateur. La démarche de qualité permet de qualifier l'information, de la normaliser et de la décrire sans alourdir le travail des collaborateurs. Enfin, la préparation du terrain, l'implication des équipes et l'anticipation du projet sont toutes des actions de l'axe de sensibilisation.

## Webinaire n°5 : la facture électronique (8 avril 2021)

Pour conclure notre série de webinaires, nous avons choisi de discuter avec nos intervenants, Cédric Nève (Digiteal) et Gregory Mignon (Yooz), de la thématique de la **facturation électronique**. Nous nous sommes particulièrement intéressés à la définition de la facturation électronique et à ses caractéristiques, aux factures entrantes et sortantes.

Encadrée légalement depuis 2012 en Belgique, la facturation électronique est définie comme une facture émise, transmise et reçue par voie électronique de manière structurée permettant un traitement automatisé. Les États poussent de plus en plus les sociétés à privilégier la facture électronique. Nos intervenants ont insisté sur la différence entre une facture électronique et une facturation digitale, notions qui sont parfois confondues. La facture digitale se présente sous format PDF, est envoyée par mail et ses données ne sont pas structurées. Quant à la facture électronique, elle est traitée automatiquement par les machines et se présente au format XML.

La gestion des factures entrantes via un processus de dématérialisation comporte de nombreux aspects permettant un gain de temps et de productivité. Par exemple, il est possible de dématérialiser la création de demandes d'achat et de les faire valider directement dans le circuit de validation. La plupart des logiciels permettent également de récupérer des processus métiers provenant d'ERP. En effet, l'interopérabilité est importante dans les processus de dématérialisation. L'intelligence artificielle est également utilisée dans les logiciels de gestion et permet donc de récupérer de l'information de manière automatique, faisant gagner à l'utilisateur un temps de saisie. Ensuite, la conservation des factures selon les délais légaux et l'accès à celles-ci peuvent être également gérés de manière dématérialisée par les logiciels. Concernant l'émission des factures électroniques, il faut avoir à l'esprit que l'envoi de ce type de factures n'est qu'un maillon de la chaîne. En Europe, l'utilisation de la facture électronique est de plus en plus présente dans les sociétés.

De manière générale, les intervenants ont insisté sur **l'opportunité qu'offre la facture électronique**. En effet, une gestion dématérialisée de ce processus permet des gains de temps et une meilleure productivité des sociétés.

## Assises des archives : quel futur pour la mémoire ?

■ Sarah Lessire

Fin 2019, le secteur prenait connaissance de la volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de réviser le décret archives privées. Afin d'élargir la réflexion de la révision de ce décret, le groupe de travail « Archives » de la chambre de concertation des patrimoines culturels dont fait partie l'AAFB a souhaité mettre en place **une série de webinaires thématiques permettant l'échange et faisant le point sur la situation des archives privées en Belgique francophone.**

Entre février et juin 2021, ce n'est pas moins six webinaires qui ont été organisés en collaboration avec l'AAFB et la Direction du Patrimoine culturel, secteur des Archives, avec le soutien de la chambre de concertation des Patrimoines culturels. Ces rendez-vous ont été organisés tout au long du premier semestre 2021, tous les quatrièmes jeudis du mois, à partir de 14h, sous la forme de webinaires, de tables rondes ou de conférences en ligne.

Ces webinaires furent une réussite puisque nous avons comptabilisé plus d'une centaine d'inscriptions pour chacun d'eux. Le dernier webinaire fut participatif : les participants ont été invités à se positionner sur les priorités à mettre en place dans le futur décret concernant les centres d'archives privées. Les cinq premiers webinaires sont disponibles [en ligne](#).

### 25 février : Quel cadre institutionnel et quels enjeux pour les archives aujourd'hui ?

Organisé le 25 février, le premier webinaire se consacrait au **cadre institutionnel et aux enjeux du secteur des archives.** Ce dernier a permis notamment de retracer le contexte législatif dans lequel s'insère la révision du décret de 2004 concernant les centres d'archives privées.

Nous avons commencé le webinaire par la diffusion d'une interview de Jean Faniel, politologue et directeur du CRISP, réalisée en amont du webinaire. Dans cette dernière, Jean Faniel est notamment revenu sur l'importance des archives dans le cadre d'un État démocratique et a rappelé également que **les archives privées sont essentielles pour écrire l'histoire.**



Ces dernières permettant notamment de faire la lumière sur des événements et de mieux comprendre les relations de la société civile. Après un rapide contexte du cadre législatif et une distinction entre archives privées et archives publiques, Jean Faniel est revenu sur la situation financière des centres d'archives privées. Actuellement, l'enveloppe pour les centres d'archives privées est dérisoire et ne permet pas le développement du secteur. Les politiques doivent donc être attentifs lors de la révision du décret à intégrer **une revalorisation du budget.** Selon Jean Faniel, **une prise de conscience sur l'importance des archives doit s'opérer au niveau du monde politique** tant pour les archives privées que publiques.

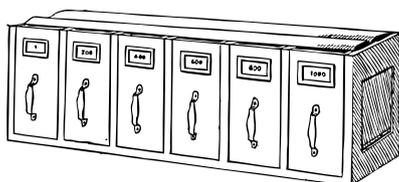
Nathalie Demaret a ensuite présenté le contexte du décret de 1994 et de celui de 2004. Son intervention a permis de comprendre les objectifs des décrets et de comprendre la situation actuelle. Les objectifs du décret de 1994 étaient de permettre de **combler un vide juridique** face à ce qui existait pour la Flandre, de favoriser le maintien du patrimoine archivistique en Fédération Wallonie-Bruxelles, **de créer une base juridique** à l'octroi de subvention pour des centres qui bénéficiaient déjà d'un soutien et enfin de permettre **une professionnalisation** du secteur, une harmonisation des pratiques et une collaboration efficace entre les différents partenaires. L'adoption d'un décret relatif aux centres d'archives privées a permis la reconnaissance de plus d'acteurs : en 2007, ils étaient déjà neuf centres subventionnés, contre treize centres actuellement. Cependant, le décret de 2004 n'a jamais été suivi d'arrêté d'application.

Dans la deuxième partie du webinaire, Laurence Boudart, directrice des Archives et Musée de la Littérature, et Marie-Laurence Dubois, présidente de l'AAFB ont développé les enjeux de la révision du décret ainsi que les volontés et craintes du secteur. L'occasion notamment de rappeler aux participants que la conservation des archives touche **un enjeu démocratique** et que celles-ci permettent de savoir non seulement d'où l'on vient, mais constituent également une preuve. Les centres d'archives ont un rôle d'accompagnement et les archivistes sont à disposition de la société. Il est notamment important de conserver des sources plurielles. Les archives privées couvrent en effet un large pan de la société. Les enjeux numériques sont également primordiaux à prendre en compte dans la révision du cadre légal.

Les deux intervenantes ont également rappelé les attentes du secteur : mettre en place des critères de reconnaissance, renforcer financièrement le secteur, encourager des partenariats pour la valorisation, professionnaliser le secteur, prendre en compte les enjeux numériques, etc.

### 25 mars 2021 : Les archives, qu'est-ce que c'est ? Quelles pratiques pour quels usages ?

Si pour les professionnels de la gestion et préservation de l'information, la question : « Qu'est-ce qu'une archive ? » peut être facilement résolue, pour le citoyen, cette question peut sembler plus complexe. C'est pourquoi le deuxième webinaire a donné la parole à plusieurs professionnels : Pierre-Alain Tallier (archiviste aux Archives de l'État, chargé de cours à l'ULB pour le cours d'archivistique), Marie Cornaz (musicologue, conservatrice des collections musicales à la KBR et maître de conférences à l'ULB) et Alain Goossens (directeur de la Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Ces derniers ont chacun apporté une nuance à la définition du terme archives en passant par l'archive papier traditionnelle, l'archive musicale et l'archive audiovisuelle. Chaque intervenant a mis en avant les spécificités de chaque support, les contraintes de conservation et des lieux de conservation.



La deuxième partie du webinaire était consacrée aux usages et aux pratiques des archives. À nouveau, plusieurs intervenants d'horizons variés sont venus témoigner de leur usage des archives et comment dans leur discipline ces dernières sont importantes. Éric Geerkens, professeur à l'ULiège, est intervenu pour l'histoire ; Cédric Lomba, directeur de recherche en sociologie au Centre National de la Recherche Scientifique, pour la sociologie ; Xavier Canonne, directeur du Musée de la Photographie, pour l'art ; Dawinka Laureys, coordinatrice « Éducation permanente » à l'IHOES, pour l'éducation permanente.

### 22 avril 2021 : Ailleurs, quelle gestion pour les archives ? Visions intra et internationales.

Lors du troisième webinaire, nous avons pris de la hauteur au sujet de la révision du décret archives privées en invitant des intervenants venus d'autres pays pour nous expliquer comment la question des archives privées était organisée.

Le webinaire a débuté par l'interview de Claude Roberto, filmée en amont, revenant sur la déclaration universelle des archives, texte fondateur connu de tous les archivistes. Ce dernier permet de rappeler l'importance des archives tant au niveau des politiques que du citoyen. La déclaration explique, à travers un texte court et accessible, que les archives sont nécessaires à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la transparence.



Ensuite, Geert Van Goethem, directeur de l'AMSAB-ISG et président de l'OLAV, a présenté **le décret du 24 février 2017 relatif au soutien de l'exploitation du patrimoine culturel en Flandre**, encadrant notamment l'agrément de centres d'archives privées. Ce dernier prévoit notamment plusieurs niveaux de reconnaissance et les missions principales des centres à savoir l'acquisition, la conservation, la recherche, la valorisation et la participation.

La parole a ensuite été donnée à Sara Bélanger, historienne-archiviste responsable du Centre d'archives du Monastère des Augustines afin de nous présenter **la situation des archives privées au Québec**. Au Québec, on parle de SAPA, services d'archives privées agréés, pour parler de centres d'archives privées. Ils sont au nombre de 41. Ils permettent l'accessibilité de la mémoire collective aux chercheurs et chercheuses de toutes provenances ou professions. Le programme d'agrément de ces services a été créé en 1990 par le ministère de la Culture et prévoit différentes catégories déterminées selon la qualité des archives conservées par les SAPA (petits, moyens et grands). L'agrément est donné pour une période de deux ans et le calcul de leur subvention est établi selon leurs performances en matière d'activités de traitement, d'acquisition et de diffusion, induisant une certaine compétitivité. Dans le cadre de leur agrément, les SAPA doivent remplir plusieurs exigences telles que l'accessibilité des archives ou encore disposer d'une politique d'acquisition.

Du côté des **Pays-Bas**, Irene Schrier, responsable des collections au Sociaal Historisch Centrum voor Limburg (SHCL), nous a exposé une situation compliquée pour les archives privées. La politique archivistique au Pays-Bas se préoccupe peu des archives privées : il n'existe aucun texte légal encadrant la conservation et préservation de ces dernières. Tout comme en Belgique, les dépôts d'archives publiques ont la possibilité d'acquérir des archives privées. Il existe cependant des institutions dédiées à la conservation des archives privées. Ces dernières sont généralement liées à une université ou sont des instituts de recherche à l'Académie royale des Sciences (KNAW). Les pouvoirs publics soutiennent ces institutions via des subsides structurels ou ponctuels mais non sur base d'un décret.

En **France**, Magali Lacousse, archiviste et membre de l'Association des archivistes français, nous explique également que les archives privées ont été pendant longtemps éclipsées par les archives publiques au niveau de la collecte et de la réflexion archivistique. Au niveau du cadre légal, ces dernières se retrouvent dans le code du Patrimoine, mais les propriétaires d'archives privées décident de l'initiative ou non de verser dans un service.

En France, les institutions qui conservent des archives privées sont de 3 types : publiques, mixtes et privées. Des campagnes de sensibilisation sont menées par les institutions publiques pour convaincre les propriétaires privés ou entreprises de verser leurs archives.

Ces différentes présentations ont permis de montrer **la diversité de la prise en compte des archives privées** et de la manière dont les politiques encadrent les centres d'archives privées et les subventionnent en présentant les avantages et inconvénients de chaque situation.

La deuxième partie de l'après-midi a été consacrée à la thématique de la perte d'archives notamment dans **le cadre de vol ou de vente ou encore de dépôt dans des institutions ayant un rayonnement international**. Pour aborder cette thématique, Jan Stuyck et Elise Gacoms nous ont expliqué le fonctionnement du Centrum Kunstarchieven Vlaanderen (CKV) et ses missions. Comme mentionné à plusieurs reprises, l'obligation de dépôt ne s'applique pas aux archives privées. Ces dernières peuvent parfois se retrouver sur le marché commercial induisant une perte du patrimoine. Pour contrer cette problématique, le décret flamand prévoit la création et le subventionnement de structures d'expertise. Ces organisations ne conservent pas d'archives mais apportent un soutien aux gestionnaires du patrimoine dans la prise en charge de leurs archives. Ces organismes couvrent des thématiques spécifiques. Le CKV se concentre par exemple sur les acteurs issus du champ élargi des arts plastiques contemporains tels que les artistes, curateurs, espaces d'exposition, collectionneurs, critiques, galeries et autres professionnels du monde artistique.

Enfin, Johannes Muselaers a conclu le webinaire par la présentation de la fondation Vandenberg et le travail mené pour la sauvegarde des archives de Philippe Vandenberg. Les axes de fondation sont la conservation de l'œuvre et de l'atelier, l'accessibilité, la recherche. Concernant les archives, la fondation, n'ayant pas l'expertise, a préféré tisser des partenariats notamment avec la bibliothèque universitaire et a permis une sauvegarde des archives.

## 6 mai 2021 : les enjeux numériques

Animé par Florian Delabie, le quatrième webinar s'est concentré sur **les enjeux numériques des archives**. La première partie fut consacrée aux rappels théoriques sur le numérique, son impact en termes de gestion et préservation et ses spécificités.

En introduction, Florian Delabie a rappelé que dans un monde de plus en plus numérique et où l'information produite est en croissance constante, la gestion et préservation de l'information doit faire **l'objet d'un questionnement dès la production des données**. Par ailleurs, la préservation numérique pose la question des outils utilisés selon les différents cycles de vie de l'archive. Le numérique est une opportunité qui impose une introspection mais qui ouvre aussi de nouvelles perspectives.



Ensuite, Jean Jacques Quisquater (UCLouvain, Académie Royale de Belgique, MIT) nous a exposé les propriétés du numérique : l'information numérique est copiable à volonté, facilement falsifiable et transmissible. Sa gestion et sa préservation vont donc induire une attention particulière des professionnels pour garantir son authenticité et son intégrité. De plus, la préservation des données implique également d'avoir les outils nécessaires. **L'archiviste doit donc veiller à la migration des données au cours de leur archivage pour garantir leur lisibilité**. La sécurité de l'information est également un des enjeux du numérique. Plusieurs concepts liés à la cryptographie doivent être utilisés : disponibilité ; intégrité ; confidentialité et traçabilité.

Le numérique implique également de nouvelles compétences juridiques, en gestion de projets ou en informatique : les besoins de formation des archivistes sont donc non négligeables. **La fragilité des supports numériques** pose également problème : les CD, DVD, etc. n'ont pas une longue durée de vie, les systèmes de codage et de compression ne sont pas adaptés à l'archivage, les clés USB et les disques SSD sont fragiles et le matériel spécialisé demande que l'on soit assuré de sa pérennité. A cela s'ajoute également l'impact environnemental dont il faut être conscient.

La deuxième partie du webinar a donné la parole à différents experts venus nous donner un aperçu de ce qui se fait en matière d'archivage électronique au sein des institutions en Fédération Wallonie.

Jean-Louis Blanchart a présenté le plan Pep's et ses enjeux. Démarré en 2008, ce plan a pour objectifs : d'une part, la préservation des patrimoines culturels en veillant à la sauvegarde et à la pérennité des collections afin de continuer à avoir accès à moyen et long terme aux patrimoines numérisés ; d'autre part, la valorisation des patrimoines culturels en assurant un accès via un portail pour les services et institutions de la Communauté française, le grand public, les réseaux d'enseignement et les chercheurs.

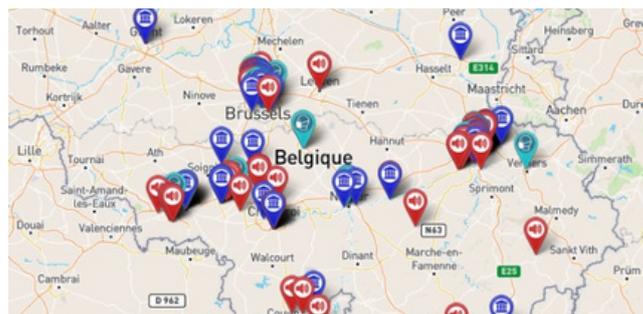


Capture d'écran de [numériques.be](http://numériques.be) "Images et histoires des patrimoines numérisés"

Ensuite, Stéphane Bayot, coordinateur à la Sonuma a exposé les spécificités des archives audiovisuelles, de leur numérisation et de leur conservation à long terme. La Sonuma fait appel à des prestataires extérieurs pour la numérisation : elle a donc mis un place un volet opérationnel de traçabilité des supports, de gestion de la commande, de mise en place de contrôle qualité. Une fois numérisés, les supports sont conservés dans un hangar à Herstal, aménagé pour la conservation à long terme, où l'hygrométrie et la température sont contrôlées constamment.

Ensuite, Szymon Zareba, responsable du centre d'archives privées Etopia, a exposé la gestion des archives électroniques au sein du centre d'archives privées. Ce dernier est amené à gérer les archives récentes et notamment des archives électroniques. Gérer et conserver ce type d'archives demande une attention particulière et il convient **d'accompagner, de former et de sensibiliser les producteurs d'archives à une gestion raisonnée**. En effet, les institutions ont gardé une logique du papier pour le numérique, induisant des documents conservés à plusieurs endroits et dans des versions différentes. Une gestion raisonnée des archives électroniques demande des moyens humains et financiers importants qui doivent être pris en compte dans le prochain décret. Il est d'ailleurs possible que l'on fasse face à un vide archivistique pour les années 90 car les centres d'archives n'ont pas anticipé ces questions et ont mis du temps à mettre des actions en place. Le décret ne doit pas faire l'état des lieux, qui n'est d'ailleurs pas exemplaire, mais anticiper les questions relatives à l'archivage dans les prochaines années.

Enfin, Lionel Vanvelthem de l'IHOES a conclu le webinaire par la présentation de la plateforme Mémoire orale, visant la valorisation des témoignages oraux. Cette plateforme recense de nombreux témoignages oraux, l'objectif étant que le centre puisse coordonner la collecte d'archives orales et promouvoir les diverses initiatives de ce type. Le portail propose des fiches techniques, des dossiers en ligne, des extraits sonores, ... et se concentre uniquement sur la valorisation.



La plateforme Mémoire orale

L'ensemble de ces interventions et partages d'expérience ont permis de mettre en lumière **l'évolution du métier d'archiviste**. Le décret doit donc tenir compte de ces évolutions et permettre au secteur de se professionnaliser.

## 20 mai 2021 : la valorisation et mutualisation

Animé par Laurence Boudart, directrice des AML (Archives et Musées de la littérature) et Raphaël Pirenne historien de l'art et enseignant à La Cambre et à l'ERG, deux thématiques ont été abordées lors du dernier webinaire : d'une part, celle de **la valorisation et de la médiation des archives**, une problématique importante face aux enjeux de construction d'histoire collective, et aux enjeux démocratiques et sociétaux que nos sociétés contemporaines rencontrent à l'heure actuelle ; et d'autre part, **celle de la mutualisation**.

La thématique de la valorisation a été abordée sur base de divers retours d'expériences dont notamment ceux de Laurence Rassel, directrice de l'ERG (Ecole de recherche graphique), de Carl Havelange, maître de recherches FNRS (ULG) et directeur artistique du Trinkhall Museum (Liège) et Claudine Marissal, archiviste au CARHIF (Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes).

A l'époque, en tant que directrice de la fondation Tapiès à Barcelone, Laurence Rassel a eu une réflexion autour des archives produites par l'institution et a souhaité les rendre accessibles à un public diversifié. Comme l'a précisé Laurence Rassel, la volonté était de faire circuler le savoir avant la préservation. La mission de la fondation n'était pas d'être un centre d'archives mais avait plutôt vocation à être un musée.

Ensuite, Carl Havelange est intervenu pour ouvrir la réflexion autour de la notion d'archives. En effet, le thème de ce webinar invite à élargir la notion d'archives et à l'inscrire dans un contexte plus large que celui des fonctions strictement documentaires. En prenant l'exemple du Trinkhall, Carl Havelange montre que les collections muséales peuvent être considérées comme des archives. Par exemple, la collection du Trinkhall comporte 4000 œuvres d'art provenant du monde entier, réalisées en atelier par des personnes atteintes d'un handicap mental ou d'une fragilité psychique. La réinvention de la collection à l'occasion de l'ouverture du Trinkhall lui confère un statut à la fois artistique et archivistique. C'est dans cette perspective intensément documentaire que le travail de médiation est imaginé. La politique documentaire dans le centre de documentation comprend un processus d'archivage des documents qui accompagne les œuvres et une politique de numérisation des archives vidéographiques du CREAHM (Créativité et handicap mental). La collection est donc une archive qui documente les formes apparemment singulières mais centrales de la création artistique.

Enfin, Claudine Marissal, archiviste au CARHIF (Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes, Bruxelles) a conclu sur la valorisation des archives en présentant le travail réalisé au sein du CARHIF.



La valorisation passe par des expositions, publications, activités, outils pédagogiques, etc. autour de ses archives et de celles d'autres institutions, ceci dans la visée de faire connaître l'histoire des femmes à un large public. Les archives sont utiles pour lutter contre les discriminations car elles constituent un outil pour sensibiliser aux préjugés et stimuler des discussions sur le présent. Les documents du passé (photos, statistiques, caricatures, etc.) suscitent la surprise face à un passé méconnu,

provoquent un sourire ou de l'indignation mais rarement l'indifférence. L'archive a donc un réel potentiel pour susciter des émotions. Les archives historiques permettent donc d'aborder ces problématiques avec davantage de sérénité, tout en faisant écho au présent. L'histoire permet de montrer les changements et d'évaluer les actions passées. **En conclusion, sans archives, il n'y a pas d'histoire ni de remise en cause de l'histoire telle qu'elle s'est écrite au fil du temps.** Sans archives, il n'y a pas non plus d'histoire du monde associatif qui a joué un rôle dans la démocratisation de la société, pas d'évaluation possible des politiques publiques ni des actions militantes du passé. Les archives sont donc essentielles à la démocratie.

Ces interventions permettent de montrer que les archives touchent des publics très différents, auxquels on ne s'attend pas forcément, à travers diverses actions de valorisation et de médiation.

Concernant **la mutualisation**, plusieurs intervenants ont présenté des projets innovants montrant les avantages et les plus-values de la mutualisation des ressources. Nous avons notamment eu l'occasion de découvrir l'association Agence via son fondateur Kobe Matthys et la « liste de quasi-chose ». Depuis un an, l'équipe d'Agence travaille à créer une coopérative dont l'objectif est de partager l'archive avec d'autres artistes et chercheur-euses et donc d'ouvrir l'archive à plusieurs pratiques et disciplines. De plus, la conservation de l'archive est inscrite dans les buts de la coopérative. Cela donne lieu à des « commons » avec une durabilité à long terme et des droits aux non humains. Par le droit de servitude, l'objectif est de garder les boîtes d'archives dans leur ensemble et qu'elles ne se divisent pas. Dans le futur, une accessibilité plus large à l'archive est prévue pour des non coopérant.e.s qui deviendraient membres, afin de visiter le centre et avoir accès aux archives.



Ensuite, Brecht Declercq, responsable digitalisation nous a présenté Meemoo, asbl créée en 2022 dont une des missions est de prendre en charge l'archivage numérique d'institutions culturelles et patrimoniales en Flandre. Un exemple de mutualisation a été notamment la numérisation des disques laque-shellac. Il s'agissait d'un défi car près de 47.000 faces de disques originaires de centres d'archives, de musées, de bibliothèques et de la VRT ont été numérisées entre 2017 et 2020. Le travail a eu lieu à la VRT par un prestataire externe avec un équipement fourni par les deux parties, une division des responsabilités convenues entre les deux parties et une compensation basée sur le marché pour les deux parties. Ce procédé permet plusieurs avantages : un processus transparent et de haute qualité (expertise), un coût avantageux grâce aux fortes économies d'échelle, une coopération public-privé qui permet une combinaison d'expérience et d'équipements existants, en complément du meilleur service offert par le marché. Cela donne lieu à une numérisation effective et efficace dans les limites fixées dès le départ : objectif, calendrier et budget.

Enfin, nous avons terminé le webinar par la présentation de Jérôme André, responsable de la conservation des œuvres d'art au MACS, musée des arts contemporains du Grand-Hornu. Le MACS a en effet participé à un projet international nommé Videomuseum. Il s'agit d'un réseau de musées et d'organismes **gérant des collections d'art moderne et contemporain qui se sont regroupés pour développer, en commun, des méthodes et des outils utilisant les nouvelles technologies de traitement de l'information** afin de mieux recenser et diffuser la connaissance de leur patrimoine muséographique.

Cette association de musées français dédiés à l'art moderne et contemporain met à disposition un logiciel, après paiement d'une cotisation, pour que le MACS puisse montrer sa collection via un portail. Au niveau coopératif, le travail en commun permet le développement d'une expertise. Un des principes de Videomuseum est de réunir des clubs utilisateur·trices afin de réaliser un état des besoins et de partager des idées et des réflexions.

Aussi, cette idée de partage induit de se conformer à un cadre et d'assimiler sa méthode de travail à celle d'autres organismes. Ces réunions permettent de partager des idées mais aussi des problèmes rencontrés et de faire circuler le savoir et l'expertise. Au-delà du Videomuseum, l'équipe du MACS a toujours veillé à entreprendre des actions qui ne soient pas irréversibles lors de la constitution de ce big data, ce qui leur permet de réutiliser leurs travaux dans d'autres espaces et interfaces.



[École vecteur créé par pch.vector - fr.freepik.com](https://fr.freepik.com/vecteurs/ecole)



## Une entente entre l'AAFB et l'Association des archivistes du Québec est signée !

En 2021, les deux associations professionnelles ont eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises avec succès : l'AAQ a notamment été invitée à participer, en avril, aux « Assises des archives », une table-ronde organisée par l'AAFB et la Fédération Wallonie-Bruxelles faisant le point sur la reconnaissance des structures gérant des archives privées dans différents pays et chez nos voisins néerlandophones. L'AAFB était présente au Congrès annuel de l'AAQ, au mois de mai, lors de la table-ronde pour un retour d'expériences sur les archives de la pandémie et du confinement. Ces rencontres ne sont que la face visible de l'iceberg ; plusieurs échanges plus informels font apparaître la convergence de nos valeurs et de nos actions et la richesse d'une mise en commun de nos pratiques professionnelles, des questionnements qu'elles suscitent et des moyens mis en place (formations, promotion, interpellations publiques, partenariats, etc.) pour tenter d'y répondre.

C'est donc assez naturellement qu'est née l'idée de formaliser nos collaborations au travers d'une entente. Signée cet été, l'entente reflète nos préoccupations comme associations professionnelles :

- Le partage d'expertises et de connaissances au bénéfice de nos membres ;
- L'acquisition, l'échange et le rayonnement des connaissances théoriques, pratiques et de la recherche ;
- L'apprentissage relatif aux nouvelles technologies ;
- Les contacts entre nos membres ;
- La promotion de la profession et du patrimoine archivistique belge et québécois.

Concrètement, cette collaboration permettra de nourrir nos réflexions concernant le rôle et le fonctionnement de nos associations, le partage de dossiers d'actualité, l'organisation de programmes de formations et le réseautage entre nos membres.

Il nous reste donc à faire « vivre » cette entente au travers de projets communs ; restez à l'affût, plusieurs projets sont en préparation.



ASSOCIATION  
DES ARCHIVISTES  
DU QUÉBEC

### L'AAQ en quelques mots...

Fondée en 1967, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) regroupe plus de 500 membres, archivistes et spécialistes de la gestion de l'information, qui œuvrent au sein des organismes publics et privés afin d'assurer une saine gestion des documents et des archives. L'AAQ a pour mission de regrouper les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux valeurs fondamentales de l'Association et qui offrent à leurs clientèles des services liés à la gestion de l'information. Elle a également pour mission d'offrir à ses membres des services en français propres à assurer le développement, l'enrichissement et la promotion de leur profession. L'AAQ assure aux membres des services susceptibles de favoriser et d'accroître les échanges et la communication interne et externe des idées et des connaissances. Elle a pour objectif de promouvoir le développement professionnel des membres en s'impliquant activement au niveau de la formation et du perfectionnement et en assurant une représentation adéquate de la profession au sein de la société et auprès des corps politiques.

## Table ronde : « Osons revendiquer pour les archives. Retours d'expériences et perspectives de mobilisation »

■ Sarah Lessire et Marie-Laurence Dubois, membre de la commission stratégique et plaidoyer de l'AAFB

Les associations professionnelles se rencontrent lors d'un moment d'échange : « Osons revendiquer pour les archives. Retours d'expériences et perspectives de mobilisation »

Depuis sa création, notre association a permis aux professionnels de la gestion et préservation de l'information, souvent esseulés, **de se rencontrer et d'échanger autour de bonnes pratiques et d'expériences de terrain**. Très vite, l'AAFB a également pris un rôle d'interpellation auprès des citoyens et des responsables politiques afin de les conscientiser aux enjeux du secteur. Remplir cette mission est une occasion de **porter collectivement des revendications** mais également de faire connaître les enjeux d'un secteur souvent méconnu.

Chaque association professionnelle a sa propre histoire, son identité et sa méthodologie pour faire entendre sa voix. C'est pourquoi, l'Association des Archivistes Français (AAF), l'Association des Archivistes Francophones Belges (AAFB), l'Association des Archivistes du Québec (AAQ), et l'Association des Archivistes Suisses (AAS) ont souhaité organiser une table ronde sur la thématique du plaidoyer afin d'échanger sur les pratiques existantes au sein de nos associations respectives.

Toutes ont en effet en commun **de porter des dynamiques collectives de fédération, de formation et d'interpellation politique**. Elles visent toutes à **assurer le développement, l'enrichissement et la promotion de la profession d'archiviste**, et à sensibiliser notre société de l'importance des archives. Parmi la diversité des moyens d'actions, chaque association a, un jour ou l'autre, mobilisé la stratégie du « plaidoyer » pour faire connaître ses revendications, et soutenir des valeurs de justice, de gouvernance, de démocratie, au sens le plus concret.



Organisée le 18 novembre 2021, la table ronde « Osons revendiquer pour les archives. Retours d'expériences et perspectives de mobilisation » a réuni plus d'une soixante de membres. À partir de nos retours d'expériences, nous avons pu échanger sur les **différentes formes du plaidoyer, comme stratégie associative** désormais incontournable, et identifier les forces, les freins, les opportunités et les menaces de ces initiatives. Cette table-ronde a été à la fois une belle opportunité de montrer le rôle essentiel que nous avons à jouer, comme archivistes, en interpellant nos autorités de tutelle, particulièrement à l'heure des fake news et de la désinformation, mais également d'insister sur l'importance des partenariats et du travail en réseau dans les stratégies de mobilisation.



VSA-AAS



### La mobilisation de l'AAFB et de ses membres autour de la révision du décret archives privées

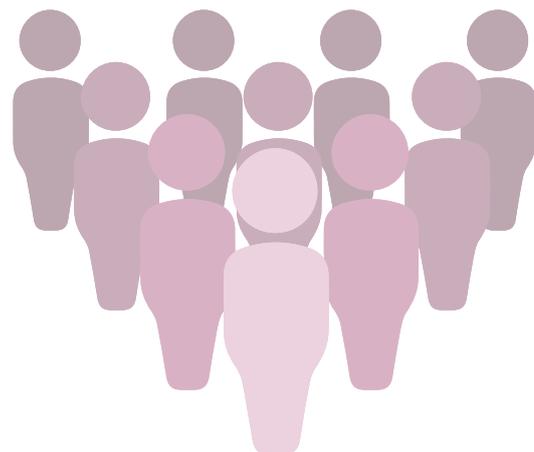
A l'occasion de cette table ronde, Marie-Laurence Dubois et Sarah Lessire ont souhaité présenter un dossier de négociation, qui a mobilisé les membres de l'AAFB de manière intense ces derniers mois. Il s'agit du dossier sur **la révision du décret archives privées**. Le cadre légal actuel est en effet lacunaire et ne correspond plus à la réalité. Depuis plus de 10 ans, l'AAFB interpelle les responsables politiques sur ce dossier et souhaite la révision de ce décret ainsi qu'un refinancement du secteur. Fin 2019, les professionnel·les du secteur ont pu se réjouir de la position du nouveau gouvernement de la Communauté française puisque la révision du décret figure désormais à l'ordre du jour de cette mandature.

La consultation des membres est importante dans la négociation politique. C'est pourquoi, depuis 2014, un groupe de travail a été mis en place au sein de l'AAFB afin de construire ensemble le positionnement stratégique et politique sur ce dossier. Ce groupe de travail « Avenir du secteur » composé de responsables et archivistes de centres d'archives privées reconnus ou non reconnus, a travaillé tant sur le contenu du cadre légal que nous souhaitons que sur les positions à défendre à différents moments (rédaction de cartes blanches, rencontres avec des parlementaires ou la Ministre de la culture, mobilisation au Parlement lors du blocage des subventions en 2018, etc.) En juin 2021, impatient de voir arriver un projet de texte légal, le groupe de travail a choisi de rédiger lui-même le texte avec l'aide précieuse d'une juriste.

Les moyens d'actions de l'AAFB dans le cadre de ce dossier ont donc été nombreux. Le partenariat avec d'autres secteurs a également été important.

### Association des archivistes français

Fondée en 1904, l'AAF (Association des archivistes français) fait entendre ses revendications au travers de nombreux moyens. Tout comme l'AAFB, le rôle d'interpellation politique n'est parvenu que plus tardivement dans l'histoire de l'association.



La volonté d'engager une démarche de plaidoyer a été portée par le Conseil d'administration à l'initiative de sa présidente, Céline Guyon, dès le début du mandat en 2019. Bien que l'AAF ait exercé des actions auprès des élus ou des citoyens à diverses époques de son histoire, elle ne s'est jamais tout à fait perçue comme une association agissant dans la « res publica ». Du moins jusque dans la décennie 2010 où elle a participé à des actions qui ont contribué à faire évoluer le droit ou conserver la mémoire collective d'évènements dont l'ampleur a marqué en profondeur la société française.

Lors de la table ronde Myriam Favreau, vice-présidente de l'AAF, a présenté deux dossiers spécifiques pour lesquels l'AAF a dû mettre en place une stratégie. Il s'agit notamment de la **mobilisation autour du règlement européen concernant les données personnelles en 2013** et celle concernant **l'accès aux archives classées** en 2020.

### Le centenaire de l'association des archivistes suisse une opportunité d'agir et de mobiliser

De par l'organisation institutionnelle de la Suisse, l'AAS (Association des archivistes suisses) rencontre des défis similaires à l'AAFB : échelle nationale et régionale/cantonale ou les différentes langues nationales. Cette structure induit des traditions archivistiques différentes voire divergentes. Soucieux de renforcer le rôle des archives et des archivistes dans la société de l'information, le comité de l'Association des archivistes suisses a clairement fait des démarches de plaidoyer et de lobbying l'un des axes forts de sa stratégie 2020-2025.

Bien que l'AAS ait thématiqué depuis longtemps ces questions et qu'elle se soit dotée d'une commission « Lobbying » en 2015, le comité entend profiter des commémorations du centenaire de l'association en 2022 pour initier différentes **actions de sensibilisation auprès des élus**, notamment les parlementaires fédéraux, et **réaffirmer avec force le rôle essentiel de la profession à l'ère du numérique**. Lors de la table ronde, Alain Dubois, président de l'AAS, a présenté notamment les trois axes du plaidoyer de 2022 à savoir la population, le droit à l'oubli/devoir de mémoire et les autorités politiques.

### Plaidoyer de l'AAQ pour une révision de la Loi sur les archives

Du côté de nos collègues québécois, Taïk Bourhis, co-directrice du Comité des affaires professionnelles de l'AAQ, a partagé l'expérience de l'AAQ dans **la révision de la loi sur les archives**. N'ayant fait l'objet d'aucune modification substantielle depuis son adoption il y a près de 40 ans, la loi sur les archives doit être modifiée en

profondeur de façon à s'arrimer au nouveau cadre législatif et s'inscrire à part entière dans les principes de gouvernance de l'État québécois. Cette révision, souhaitée par la communauté archivistique depuis fort longtemps, est devenue encore plus essentielle dans le contexte actuel de transformation numérique de l'administration publique. L'AAQ a entrepris plusieurs initiatives visant à **sensibiliser les décideurs de l'importance et la pertinence de revoir le contenu de la présente loi** et son cadre réglementaire : lettres dans les médias, rappel des enjeux dans le cadre de différentes interventions, sensibilisation d'instances politiques et autres.

Malheureusement, toutes ces actions ont donné peu de résultats concrets et la loi n'a toujours pas été modifiée. Cependant, en décembre 2020, **une consultation du milieu archivistique québécois** sur la révision de la loi sur les archives initiée par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) a été l'occasion de relancer le dossier et de mobiliser les archivistes et autres professionnels de l'information autour de cette question. L'AAQ a alors produit un « mémoire » et pris différentes initiatives en vue de faire progresser les choses.



#### Que faut-il retenir ?

Ce moment d'échange fut riche en enseignements pour chacune de nos associations. Nous avons en effet mis en lumière différents moyens d'action utilisés par nos associations professionnelles mais nous avons également pu nous rendre compte de **nombreux enjeux communs**. Qu'il soit nommé « groupe de travail » ou « commission lobbying », nous constatons que nos associations ont mis en place **des lieux de réflexion interne afin de permettre l'échange entre les membres et d'affiner une vision commune**.

Par ailleurs, plaider c'est défendre, argumenter, influencer, mobiliser, résister, voire militer, et cela demande un **grand investissement personnel et professionnel**. Il s'agit donc généralement d'un long processus mené sur plusieurs années et composé de hauts et de bas. Cela montre aussi l'importance du réseau et des partenariats à construire et consolider.

Pouvoir échanger avec nos associations sœurs a permis de nous conforter dans la voie du plaidoyer et du rôle important que jouent nos associations dans la défense des enjeux de la gestion et préservation de l'information. Une chose est sûre : **ensemble nous allons plus loin**. Alors osons, archivistes ! Osons nous exprimer, aller à la rencontre des partenaires mais aussi de nos "contradicteurs".

## Face aux inondations de 2021 : une salutaire mobilisation

■ *Thierry Delplanq, administrateur de l'AAFB*

La prise en compte du facteur humain reste bien entendu prioritaire lors de tout sinistre quelle que soit son ampleur. Dans le même temps, il importe cependant de rapidement faire preuve de réactivité afin d'assurer la préservation du patrimoine dans sa globalité (bâtiments, oeuvres d'art, textiles, archives, films, etc). Les inondations qui ont principalement touché la région wallonne dans le courant du mois de juillet 2021 en sont une nouvelle preuve tangible.

Si cette tragédie a mobilisé de nombreux acteurs des secteurs patrimoniaux et documentaires, elle a également permis de mettre en place **une coordination constructive sous l'égide du Bouclier bleu belge (BSB) et de l'Institut royal du patrimoine artistique (Irpa)**. Rassemblant différentes associations, institutions et organisations gouvernementales ou privées, un **comité de crise** s'est en effet constitué pour se réunir à huit occasions entre le 20 juillet et le 22 octobre 2021.



Dernière séance du comité de crise, 23 novembre 2021  
@Maura Moriaux

Le BSB s'est particulièrement impliqué par la désignation d'un SPOC (single point of contact), l'élaboration d'un formulaire en ligne permettant le recrutement de volontaires et l'identification des besoins mais aussi par l'indispensable suivi administratif et technique requis (assurances, matériel, etc.). Un Cercle de donateurs a également été créé au sein de la Fondation Roi Baudouin.

Présentes sur le terrain malgré les grandes difficultés d'accès, les Archives de l'Etat ont assuré de nombreux sauvetages d'urgence auprès de la Communauté germanophone, de communes, de CPAS, de fabriques d'église, de notaires ou encore de Justice de paix de différentes localités.



Archives inondées © Archives de l'Etat.

L'AAFB n'est bien entendu pas restée inactive. Elle a immédiatement partagé les préoccupations du BSB en assumant **un rôle de centralisation de l'information pour les archives** et en s'impliquant dans divers groupes de travail. La sensibilisation des principaux acteurs à la dimension mémorielle et à la préservation de l'instant présent a également été préconisée par l'AAFB.

La prévention reste plus que jamais essentielle au sein des institutions, organismes et autres associations assurant des missions de gestion patrimoniale et documentaire. La participation du plus grand nombre au groupe de travail spécifique de l'AAFB ou aux journées d'études organisées en partenariat avec le BSB n'en est que plus importante.

La dernière réunion du comité de crise ayant pour thématique le bilan des inondations de juillet 2021 est [disponible en replay](#).

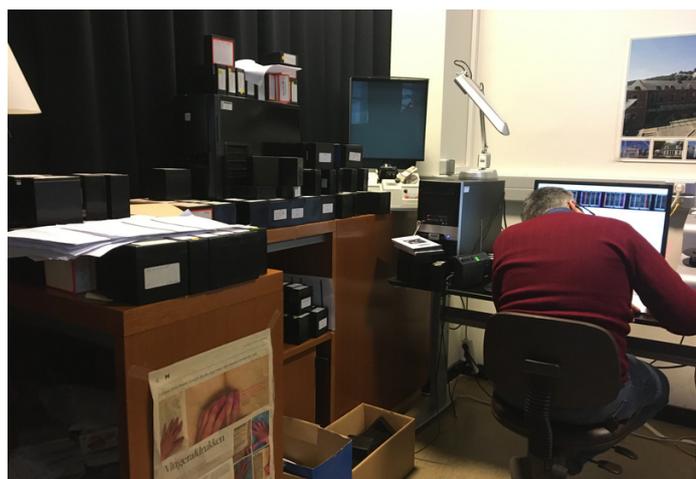
## Visite de l'atelier de numérisation de la KBR

Bruxelles, 18 octobre 2021

■ Clara Beaudoux, chargée de projet AAFB, et Sarah Lessire

Le 18 octobre 2021, l'AAFB a invité ses membres à une visite de l'atelier de numérisation de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), faisant suite à la formation "Comment réussir un projet de numérisation" organisée en juin 2021. C'est une quinzaine de membres issus de secteurs variés qui ont répondu présent à l'invitation en participant à cette matinée.

Nous constatons que la thématique de la numérisation intéresse de nombreux professionnels de la gestion et préservation de l'information. En effet, si les pratiques de numérisation sont déjà couramment utilisées par les professionnels, **la crise sanitaire et les périodes de confinement ont accentué le besoin de mettre en accès direct ou de valoriser les documents papier**. Néanmoins, ce sont souvent des projets coûteux demandant une préparation et de la planification. Permettre aux membres de découvrir le département de numérisation de la KBR est notamment un moyen de partager les connaissances et les expériences de chacun.



Guidés par Frédéric Lemmers, directeur du département de numérisation, les membres ont pu découvrir le fonctionnement du service Digit de la KBR et le matériel utilisé par ce dernier. Ce service est chargé de coordonner la réalisation des projets de numérisation, qu'ils soient réalisés en interne ou avec l'aide de prestataires de services externes.

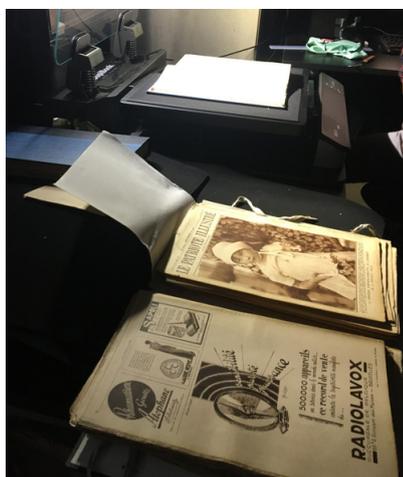
Avant d'entamer la visite des ateliers, Frédéric Lemmers a notamment recontextualisé la politique de numérisation de la KBR : en tant qu'établissement scientifique fédéral, la KBR s'inscrit dans « Digit », le programme de numérisation de la Politique scientifique fédérale (BELSPO).



Ce programme vise à soutenir les musées, bibliothèques et archives fédéraux belges dans la numérisation de leur patrimoine scientifique et culturel. La nouvelle phase du plan fédéral de numérisation (Digit 04) portant sur six ans (2019-2024) va permettre à la KBR d'augmenter le pourcentage de collections en ligne. En particulier, la KBR poursuivra la numérisation de sa collection d'imprimés belges XIXe-XXe siècles (de la IIe et de la IIIe séries), d'une nouvelle sélection de quotidiens belges parus entre 1830 et 1950, ainsi que d'une sélection d'imprimés anciens et précieux et de manuscrits. Ce programme permettra en outre à la KBR d'achever la numérisation de sa collection de musique enregistrée sur disques 78 tours (1900-1950).

En circulant dans les couloirs et les étages de la Bibliothèque royale, parfois entre de grands rideaux noirs, les membres invités ont pu découvrir **la dizaine de stations de numérisation spécialisées**, notamment les scanners à berceau (permettant de scanner un livre avec un angle d'ouverture restreint), les scanners à plat - certains de très grand format pour les affiches par exemple -, ainsi qu'un scanner de microfilms. Plusieurs studios photos ont également été visités. Dans l'un d'eux, un salarié se chargeait à ce moment-là de photographier des vinyles : il photographiait la pochette, les étiquettes à même les disques, et même les Face B sans étiquette, puisque cela raconte aussi quelque chose de l'évolution du disque.

Au sous-sol de la KBR, au bout d'un couloir, les membres ont également eu la chance de voir en activité **trois robots scanneurs automatiques**, pour les livres et périodiques en bon état uniquement. L'objectif est un jour d'atteindre les 15.000 pages scannées par jour par ces robots, soit **3.000.000 de pages par an**. Cette accélération de la numérisation a pour but de permettre l'accès à davantage de documents à distance. La KBR indique en effet que sa vaste collection de livres et de périodiques belges des XIXe et XXe siècles est très demandée par les chercheurs.



*« C'est toujours un plaisir de découvrir les rouages d'une des plus grandes institutions patrimoniales de notre pays. Cette curiosité fut bien assouvie, notamment grâce à notre guide, Frédéric Lemmers, qui n'a pas hésité à répondre en détails à toutes nos interrogations. Notre service a eu la chance ces dernières années de pouvoir s'équiper de scanners de différents types (mais nous n'avons pas encore les impressionnants robots tourneurs de pages !) et d'ainsi entamer des chantiers de numérisation en continu. La visite fut donc une excellente occasion de confronter nos pratiques avec celles de nos collègues de la KBR. Dans les grandes lignes, nous pouvons dire que nous sommes confortés dans nos processus. L'immensité du travail encore à accomplir, chez nous comme à la KBR, ne manque toutefois pas de donner un vertige certain ! »*

*Nicolas Delpierre, pour les Archives de l'UCLouvain*

## 40 ans d'archives pour faire revivre le mythique « Mirano »

■ Marie-Laurence Dubois et Florence Gillet, consultante indépendante en gestion et préservation de l'information

Revivre l'épopée d'une discothèque unique à Bruxelles, celle du Mirano Continental, c'est s'immerger dans l'atmosphère des années 80 avec sa révolution musicale, visuelle, artistique. C'est explorer ses avant-gardes, ses défis sociétaux, son imaginaire créatif. C'est aussi interroger une durée de vie exceptionnelle et comprendre pourquoi une certaine culture du monde de la nuit, inaugurée par le Mirano, résonne encore, inspirant l'époque actuelle.

Le confinement de mars 2020 a brusquement mis à l'arrêt pour une durée indéterminée un secteur qui faisait vibrer les Bruxellois. Paul Sterck, l'un des fondateurs du Mirano Continental, aidé par d'autres passionnés, a eu l'idée de retracer les 40 ans de cette institution mythique. Celui-ci **avait précieusement conservé dans « sa cave » documents, affiches, photographies et flyers des différentes époques de la boîte de nuit**. Afin de développer son projet et de réfléchir à la conservation de ses archives, il a rapidement pris contact avec l'AAFB. C'est donc volontiers que nous avons soutenu l'initiative et que nous avons **créé le lien avec le service des archives de la Ville de Bruxelles** pour réfléchir à la conservation définitive de ces traces du passé après la tenue de l'exposition.

Cette exposition est donc le fruit **d'une réflexion menée autour du devenir des archives du Mirano accumulées au fil du temps** : affiches, flyers, photos, films, documents administratifs, etc. Un matériau extrêmement riche et varié, **témoin d'une époque où les boîtes de nuit participaient au développement de la création artistique et musicale**, où la piste de danse était le reflet d'une société mouvante et des changements socioculturels contemporains. Un matériau complété par un travail de fouille réalisé auprès de particuliers, d'entreprises privées, de médias locaux ainsi que sur les réseaux sociaux afin de retrouver des documents inédits sur la période concernée. L'exposition a été présentée dans les locaux des **Halles Saint-Géry durant l'été 2021**.

Cette initiative est en cela remarquable car elle permet de faire prendre conscience qu'il est important de conserver les documents et **traces produits par des acteurs associatifs ou privés** qui contribuent au développement d'un quartier ou d'une ville, au soutien de projets culturels et à la mise en réseau de citoyens. Ce sont donc les traces et l'histoire de tout un secteur qui a fait vibrer Bruxelles depuis 40 ans qui ont été mises à l'honneur dans le cadre de cette exposition. Et il est probable que les personnes qui ont eu l'occasion de la visiter y ont retrouvé aussi un peu d'elles-mêmes au travers d'une photo ou d'une affiche, réveillant ainsi d'improbables souvenirs.

Archiver pour témoigner, pour conserver la mémoire d'un temps révolu, pour s'enraciner, pour reconstruire un lien avec le passé, sur base des connaissances accumulées, de l'expérience acquise. C'est cela aussi qui était au cœur de cette exposition à travers l'utilisation de documents d'archives : **offrir à un secteur à l'arrêt depuis plusieurs mois la permission de rêver à sa renaissance**. Cet exemple hautement symbolique montre combien les archives demeurent **un matériau vivant**, outil essentiel pour concevoir des stratégies de développement, se défendre, construire et envisager sereinement l'avenir.

Signalons également la sortie d'un film rassemblant les sources audiovisuelles de cette époque. Celui-ci a fait salle comble durant l'automne 2021 au cinéma Vendôme à Bruxelles. Les critiques sont unanimes. Elles parlent d'un « plaidoyer pour le droit (et l'importance) de se rassembler festivement », d'un film qui « déborde de charmes et rend ses lettres de noblesse au sens de la fête », qui « vous tient en haleine » par la richesse de ses archives et vous rend aussi un peu nostalgique de « cette belle époque de liberté et de création des années quatre-vingt ».

Ce film est disponible [sur la plateforme Auvio de la RTBF](#).

## Archives de quarantaine : près de 3000 documents récoltés

■ Clara Beaudoux

La plateforme Archives de quarantaine a été lancée le 14 avril 2020 dans un moment particulièrement inédit qu'était le premier confinement, pour inciter les centres et services d'archives à collecter la mémoire de la crise sanitaire. L'heure est venue d'un premier bilan.

Regroupant à l'origine **24 centres et services d'archives francophones et néerlandophones**, quels enseignements ceux-ci tirent-ils de cette initiative ? Quel est le bilan des collectes lancées à travers tout le pays ? Quel avenir pour cette plateforme maintenant que « l'exceptionnel » est devenu « quotidien » ?

Pour établir ce bilan publié fin décembre 2021, l'AAFB a recueilli la parole d'une dizaine de centres d'archives, que nous tenons à remercier ici chaleureusement pour leur disponibilité.

### La collecte : se lancer dans « l'archivage du présent »

Si pour certains la démarche de collecte de traces paraissait évidente pour garder la mémoire de cette pandémie, pour d'autres le projet a entraîné une modification de **leur regard sur le métier d'archiviste**. « Habituellement, les services d'archives reçoivent des fonds, ils ne les constituent pas », explique par exemple Nicolas Bruaux chef du service Gestion documentaire et Archives de Namur. Ce constat était également partagé aux AML (Archives et musée de la littérature) comme nous l'explique Laurence Boudart la directrice : « Au début je pense que l'équipe était un peu désarçonnée par l'initiative. C'est rare que nous soyons nous-mêmes à l'affût ou en demande d'archives en direct, d'habitude les archives viennent à nous presque 'spontanément' ».

Être dans **une démarche active de collecte** a donc questionné le rôle des archivistes. Ce dernier peut en effet être perçu comme la personne qui conserve et non qui cherche elle-même les archives.

### 2.933 documents collectés, pour l'essentiel numériques

Lorsqu'ils se sont lancés, les services et centres ont mis en place de nombreux outils pour récolter la



La place de l'Opéra à Liège en mai 2020 - Yannick Boyv/IHOES

mémoire : ouverture de boîtes mails spécifiques, utilisation de leurs sites internet et de leur page Facebook, envois de newsletters, formulaires de dépôt en ligne, questionnaires sur la vie quotidienne durant le confinement, questionnaires pour les écoliers, mais également questionnaires par secteurs professionnels.

**Des contributions très variées** leur sont alors parvenues : photos, dessins, lettres, documents, vidéos, masques peints, etc. Au total et d'après ce premier bilan effectué par l'AAFB, **près de 3.000 documents, en très grande majorité numériques**, ont été ainsi récoltés auprès du public.

### Les grands chiffres de la collecte (bilan décembre 2021)

- 24 centres d'archives/services participants (16 francophones, 8 néerlandophones)
- 2.933 documents récoltés auprès des publics et institutions (selon les chiffres parfois précis ou parfois estimés donnés par 11 centres et services)
- environ 4.000 documents récoltés en ligne (500 fichiers de pages Facebook, 3.500 fichiers de site web)
- 2.800 documents récoltés sur le fonctionnement sous Covid eu sein des Archives de l'Etat

### Lassitude dès le deuxième confinement : « On n'a envie de quelque chose c'est d'en sortir ! »

« L'essentiel pour le premier confinement » : cette précision revient dans pratiquement tous les centres et services d'archives interrogés. Le premier confinement a en effet été **un moment absolument unique, hors du temps** pour de nombreuses personnes. Ainsi, la période entre mars 2020 et juin 2020 est celle où le public a été le plus réceptif à la démarche de collecte. Puis une lassitude s'est installée. Dès le deuxième confinement, en novembre 2020, l'événement est devenu plus « banal » et est malheureusement entré dans le quotidien, des individus mais également des institutions et donc de leurs archives.

Pourtant les centres et services ont globalement continué à récolter des documents, mais de manière beaucoup moins soutenue, parfois plus privée (les archivistes faisant eux-mêmes des photos par exemple), et pour ceux qui ont relancé les collectes avec **des retours quasi inexistantes**. « Nous n'avons pas relancé le processus de collecte car il y a une forme d'épuisement. La communauté en a marre, et n'a envie que d'une chose c'est d'en sortir ! », explique par exemple Véronique Fillieux, archiviste de l'Université catholique de Louvain.

Il faut dire également que cela ne sert à rien d'avoir trop de fois la même chose, comme l'explique Sara Tavares-Gouveia aux Archives de la Ville de Bruxelles : « Comme nous avons déjà énormément de photos, ça ne nous apporte plus rien d'en prendre d'autres, en général c'est toujours la même chose, les rues vides, les magasins fermés. C'est toute la question de se dire : **est-ce qu'on conserve ou pas ? Qu'est-ce que ça va apporter de plus ?** »

### L'archiviste collecteur mais aussi créateur d'archives

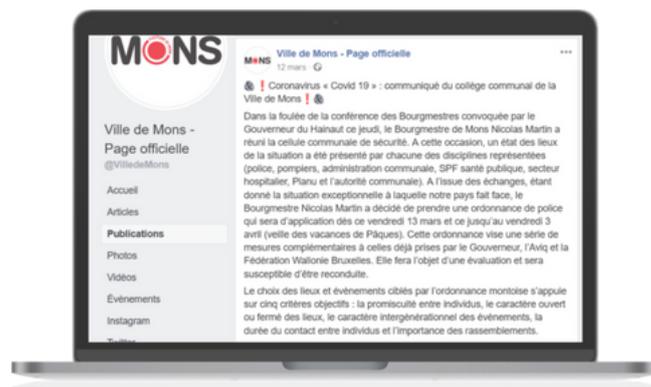
Pour pallier parfois au manque de retour lors des collectes, ou simplement parce que c'était déjà dans leurs habitudes, certains centres et services d'archives se sont lancés dans **la collecte de témoignages oraux** via des interviews.

« Ce dont nous sommes le plus fier ce sont les collectes de témoignages faites en interne », explique Lionel Vanvelthem de l'IHOES. Au sein de l'institut, ils ont ainsi mené plus de 30 interviews de syndicalistes, d'associations de lutte contre la pauvreté, d'association d'éducation permanente, de travailleurs des hôpitaux, etc. sur la façon dont ils menaient leur militantisme, ou autre, pendant cette crise. De la même manière, la Ville de Namur a commencé en juillet 2021 à récolter la parole à la fois de décideurs (le bourgmestre, le commissaire de police, etc.) mais aussi de personnes qui ont vu leur emploi fortement modifié par la crise, par exemple le responsable de la cellule cimetière/décès, le concierge de la citadelle ou un fossoyeur.

Des entretiens oraux ont également été réalisés aux Archives et musée de la littérature ou au Carhop (Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire) par exemple.

### Archiver le web, selon les moyens techniques et humains de chacun

Autre manière de créer des archives : l'archivage du web. Virginien Horge, archiviste de la Ville de Mons, a écrit plusieurs articles à ce sujet sur la plateforme afin de proposer **des outils**. A Mons, les pages Facebook de la ville et du bourgmestre ont par exemple été archivées depuis le début de la crise.



De son côté, le Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes (AVG-Carhif) a par exemple collecté les données de 15 sites d'associations de femmes. Aux AML, une archiviste était chargée de repérer dans la presse ou sur les blogs des textes émanant d'écrivains qui parlaient de leur expérience de la quarantaine. Aux archives de la Ville de Bruxelles, ils ont été proactifs en allant collecter par eux-mêmes sur le web (YouTube, Facebook, pages Internet,...) tout ce qui concernait Bruxelles.

Faute de moyens humains et financiers, les services et les centres d'archives n'ont **pas tous la même maturité dans l'archivage des données numériques et particulièrement dans l'archivage du web**. Les aspects techniques ont parfois posé des soucis ou de nombreuses questions : que fait-on avec les petites vidéos Facebook ? Comment est-ce qu'on les conserve ? Est-ce qu'on est dans le bon format ? Est-ce qu'on va pouvoir conserver ça longtemps parce que ce sont des formats très vite écrasés ? De plus, l'espace de stockage et le manque d'outils pour la conservation à long terme ont également freiné certains archivistes. Plusieurs centres et services déplorent d'ailleurs plus globalement de n'avoir **pas les moyens nécessaires** pour l'archivage électronique, alors que la grande majorité des documents collectés pendant cette crise sont numériques.

## Comment classer et valoriser les documents ?

Et maintenant que faire de toute cette matière récoltée ? A l'Université de Liège, Marie-Elisabeth Henneau énumère quelques exemples de documents reçus : un mail de doyen de la faculté à propos des mesures à prendre pour l'enseignement à distance, le ressenti musical d'un compositeur de la section musicologie, des photos insolites sur la désertification du campus ou sur les astuces que chacun a pu mettre en place pour disposer son ordinateur au mieux pour une visioconférence. « **Un peu de tout mais en très petite quantité** pour le moment, donc on ne peut pas encore organiser quoi que ce soit », ajoute-t-elle.

« C'est vraiment très disparate, ce ne sont vraiment pas des fonds d'archives. En archivistique on a tendance à vouloir faire des fonds cohérents, structurés, avec une même provenance. Ici on ne sait pas le faire, donc on se dirige vers ce qu'on appelle plutôt **une collection** », indique également Lionel Vanvelthem, archiviste à l'IHOES (Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale). C'est maintenant la principale difficulté : comment classer ces documents ? A ce propos l'AAFB aimerait à plus long terme pouvoir proposer la création d'une base de données permettant de rassembler logiquement et virtuellement ces collectes.

Parmi **les actions de valorisation** lancées par l'AAFB, à retrouver sur la plateforme Archives de quarantaine :

- une exposition virtuelle lancée en mars 2022 pour les deux ans du confinement



- un podcast en 9 épisodes « Vie ma vie d'archiviste confiné.e »



Pour certains se posent également la question de la **valorisation de ces collectes**, plusieurs projets ont déjà été engagés. A l'IHOES par exemple, **un podcast** intitulé « La FGBT pendant le premier confinement » a été réalisé et **un webinaire** a eu lieu autour de ces témoignages. Au Carhop, **une publication** est en préparation à partir de la série d'interviews réalisées, doublée d'un travail d'analyse montrant que la crise n'a fait qu'exacerber toute une série d'inégalités préexistantes.

## Quels enseignements tirer de ces collectes ?

Près de 3.000 documents rassemblés auprès du public, sans compter l'archivage du web et les documents institutionnels : le bilan commun semble enthousiasmant, mais à l'échelle des centres ou services, certains ont été déçus.

« Le bilan est bien maigre », indique-t-on par exemple au Carhop, « les organisations n'avaient pas du tout la préservation de la mémoire Covid dans leurs préoccupations immédiates. Il faut dire que certaines, vu l'ampleur de la crise, en sont revenues à devoir livrer des colis alimentaires auprès de leurs publics, chose qu'elles n'avaient plus faite depuis des décennies... »

## « Les gens n'ont pas compris que ce qu'ils produisent est déjà une archive »

Certains pointent la difficulté à intéresser le public à cette collecte sur le Covid, alors que pour de précédentes collectes ils avaient eu davantage de retours du public. Peut-être parce qu'il s'agissait d'événements plus anciens dans le temps. Ici « les gens n'ont pas compris que ce qu'ils produisaient **était déjà une archive** ».

On peut donc se poser la question de savoir si le projet Archives de Quarantaine a permis aux archivistes de sensibiliser à leur métier ? La réponse à cette question est complexe. D'un côté, les citoyens interrogeaient les archivistes sur ce qu'ils allaient faire des documents, ce qui montre bien que « **les gens ne connaissent pas notre métier**, parce que notre métier n'est pas d'exposer, mais de conserver les traces de l'Histoire ». Cela a donc permis aux archivistes d'expliquer leur rôle et leurs missions, surprenant parfois le public lorsque celui-ci découvrait que des archivistes existaient **partout dans la société**, et qu'ils étaient tous en train de collecter les traces de cette crise, ailleurs que dans leur cave !

Mais pour certains le constat est plus amer, et difficile de défaire le secteur de ses stéréotypes... Les archives n'étant pas du tout la priorité numéro un des politiques, le public ne sait pas non plus qu'elles existent, conduisant à **un manque de moyen et de reconnaissance pour le secteur.**

Parmi les difficultés évoquées, notons également un **manque de temps** pour cette mission, dans des services déjà bien occupés par les tâches habituelles, surtout lorsqu'en plus elles étaient modifiées par le télétravail. Puis les mois sont passés, les missions quotidiennes ont repris (ou ne s'étaient jamais arrêtées), d'autres dossiers se sont mis à l'actualité et « actuellement on est complètement débordés, la collecte Covid passe après tout le reste ! »

### Une nécessaire boîte à outils

De nombreux **questionnements légaux ou administratifs** ont également mobilisés les archivistes pendant cette période. Que peut-on récolter ? Que doit-on mettre en place ? Quel est le cadre légal ? Comment faire avec le RGPD, les conventions, la valorisation ? Pour certains c'était **la première fois qu'ils récoltaient des archives de personnes vivantes.** Les conventions ont d'ailleurs représenté une difficulté puisqu'il a fallu souvent courir après les gens et les relancer pour qu'ils signent, comme si le jargon juridique des documents leur faisait peur...

Ce constat met en lumière le besoin constant pour l'archiviste de se former et de mettre à jour ses connaissances. Le développement d'une boîte à outils est également une des pistes à envisager pour l'AAFB pour répondre aux mieux aux besoins de ses membres et de la communauté archivistique.

### Une plateforme pour sortir les professionnels de leur isolement

Enfin, si pour beaucoup les résultats de la collecte n'ont pas forcément été à la hauteur du temps investi, l'expérience a été enrichissante pour les professionnels en termes de **partenariats, de méthodologie et de mise en réseau de compétences.** Certains se sont contactés après avoir vu leurs travaux respectifs sur la plateforme Archives de quarantaine. Certains archivistes se sont sentis **moins seuls** grâce à la plateforme qui a également permis de valoriser le travail des centres et de renvoyer vers leurs sites par exemple.

« C'est très bien que cette plateforme existe parce que **ça arrose un peu les couleurs de l'archiviste**, qui n'est pas qu'en bout de course dans sa cave à collecter des documents... Il y a vraiment **un service à la société, un souci du collectif, du partage, pour le temps long.** Nous devons être là pour rappeler la chose, car comme les gens en ont marre, très vite on passe à autre chose. Mais si nous n'archivons pas, nous ne garderons pas la mémoire. Des choses très quotidiennes peuvent prendre un tout autre regard avec le temps », rappelle Véronique Fillieux, archiviste de l'UCLouvain.

Enfin se pose la question de l'archivage du travail de l'archiviste lui-même. A Namur, l'équipe a conservé la manière dont elle a travaillé, documentant les réunions, échanges de mails, ou questionnements divers.

De la même manière, la question se pose de savoir comment cette plateforme sera archivée afin de montrer aux chercheurs du futur que les archivistes de 2020 pensaient à eux.

En conclusion, il est impressionnant de constater le travail fourni par chacun des archivistes, à titre individuel, au cours de cette crise sanitaire, tous passionnés et conscients de l'enjeu de conserver les traces du moment que nous traversons. Mais quel sentiment inquiétant et vertigineux que de constater que la sauvegarde de ces traces ne dépend QUE de ces volontés individuelles ! L'AAFB salue le travail accompli par ses membres et incite une nouvelle fois les pouvoirs publics à prendre la mesure de ces enjeux.

Retrouvez une version plus longue de ce bilan sur <https://archivesquarantainearchief.be/fr/2021/12/15/archives-de-quarantaine-le-bilan-pres-de-3-000-documents-recoltes-aupres-du-public/>



Photomontage de confinement - Donation Vandiepenbeeck/Archives de la Ville de Mons

## Retour sur les résultats de l'enquête auprès du secteur

■ Johan Pierret, administrateur de l'AAFB  
et Aurore Wuyts, administratrice de l'AAFB



Pour rappel, à la suite du constat d'échec de l'enquête sur les pratiques archivistiques de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), l'AAFB a lancé **une large consultation** auprès de ses membres et d'autres acteurs·trices actifs·ves dans les domaines de l'archivage et du management de l'information. Dans un contexte de négociations politiques en cours, l'objectif était de disposer de données sur les pratiques et difficultés en matière de gestion et de préservation de l'information, de la valorisation, de l'expertise existante et du cadre juridique en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était également l'occasion, au travers des profils des répondant·es, de dresser un panorama plus large de notre secteur (intitulés des postes, institutions, tâches effectuées, etc.). Pour mener à bien ce projet, l'AAFB s'est entourée de Mesydel, une spin-off de l'université de Liège spécialisée dans ce type de consultation.

Concrètement, l'enquête s'est déroulée au travers de deux questionnaires lancés respectivement du 11 juin au 7 septembre 2020 et du 5 janvier au 5 mars 2021. Les résultats, compilés dans un rapport final, sont ainsi présentés en neuf sections, respectant les objectifs déterminés au préalable. La première section définit le contexte et l'approche méthodologique et la deuxième le panel interrogé, les suivantes décrivent **les pratiques de gestion des informations numériques et physiques** (et les difficultés qui y sont liées), la cinquième s'intéresse aux questions relatives à la **valorisation**, la sixième **aux formations**, la septième parle **d'uniformisation des pratiques**, la huitième **des ressources disponibles** et enfin la dernière aborde des éléments transversaux comme **le rôle de l'AAFB, la collaboration intra-sectorielle et la vision du centre d'excellence**.

Au travers des différentes sections présentées dans le rapport final, beaucoup d'éléments enrichissants nous ont permis de définir le cadre de notre secteur, ses difficultés, ses opportunités, ainsi qu'à identifier des pistes d'amélioration de notre mise en réseau, que ce soit via l'AAFB, le centre d'excellence, les AGR ou même par synergies inter-institutionnelles ou contacts personnels. Il serait très long de détailler tous les résultats obtenus dans le rapport. Nous présenterons ici les grandes lignes et les éléments qui ressortent au travers des différentes thématiques abordées.

Tout d'abord, et sans surprise, nous constatons au travers des profils des 208 répondants **la grande diversité de notre secteur**, qui s'étend des centres d'archives privées et publiques, à des associations, des ASBL, des entreprises privées et des organismes publics de tailles diverses et variées. Tous ces organismes traitent des informations numériques et physiques, bien souvent pour leur propre entreprise, à l'aide de différents outils, normes, politiques de sécurité, réglementations, etc. Les formations initiales les plus citées par les répondants sont le master en Histoire avec ou sans finalité archivistique, la bibliothéconomie, la communication et les sciences sociales. Ces formations sont complétées ou non par un autre master, un certificat de type Docsafe, des stages ou des formations continues.

Au travers les réponses, deux types de compétences essentielles sont mises en avant pour exercer nos métiers : **les compétences en archivistique et informatique**. On note par ailleurs une demande pour davantage de lisibilité et d'adéquation entre les besoins du terrain et l'offre de formations continues ainsi qu'une meilleure intégration des aspects numériques et des réalités de terrain dans ces formations (initiales et continues).

Les différents répondants pratiquent également, à échelles variables, de la valorisation, qu'elle soit de contenus (au travers de publications, de catalogues ou de plateformes ad hoc), de collections (expositions, activités, visites, conférences), de soutien à la recherche ou de la valorisation des compétences via divers canaux allant de la formation et l'accompagnement des collègues à la participation à des projets stratégiques en passant par l'aide à la recherche de contenu. On note également la mention de divers projets de valorisation inter-institutions comme Europeana, Apex, Google Art project, etc.

En ce qui concerne l'exercice de nos métiers, **plusieurs constats, problèmes et points d'attention** apparaissent très souvent dans les différentes thématiques abordées et sont intrinsèquement liés entre eux :



- Le **manque de moyens** (financier, humain, infrastructure, temps) aux diverses conséquences comme un passif difficile à résorber, un frein pour se lancer dans des projets de numérisation ou de valorisation ou pour former les collègues, des conditions de travail et de conservation défavorables, des outils peu ou plus adaptés voire inexistantes, un turnover important, etc.
- Le **manque de reconnaissance** du métier et de sa légitimité : la faible visibilité de l'impact d'une bonne gestion documentaire n'incite en effet pas l'organisation à investir dans le domaine. Le manque de légitimité du métier cause également la non-adhésion du personnel de l'entreprise aux règles à suivre et il en résulte des pratiques hétérogènes, la création de doublons, des pertes, la multiplication des supports, l'absence de procédures harmonisées, etc.
- Un **manque d'harmonisation des pratiques** entre différents organismes ou dans une même entreprise et l'absence ou la faible action d'acteurs pouvant créer des synergies.
- **La résistance au changement**, souvent négligée et pourtant cruciale pour la réussite des projets de gestion documentaire courante, d'adhésion du personnel et de respect des bonnes pratiques.



Les pistes de **solutions** évoquées sont multiples :

- Tendre à une uniformisation des pratiques comme l'utilisation accrue des normes et l'implémentation d'outils de gestion permettant de les suivre, la mise en place de conventions de nommage et de procédures de versement claires. Une attention particulière est mentionnée : il n'est en effet pas toujours possible de tendre à une uniformité totale car il faut tenir compte de certaines spécificités locales et/ou institutionnelles et de l'hétérogénéité des sources et des types de documents traités. On mentionne également le risque d'augmentation de la charge de travail si une norme est trop lourde à respecter.
- Améliorer la légitimité du métier par **l'établissement de profils de fonctions communs**, l'adoption de référentiels de compétences, **la formation et l'accompagnement des collègues** ainsi que la visibilisation et la sensibilisation autour de l'impact des archives. Les répondants estiment également important d'obtenir le soutien de leur hiérarchie et des politiques, d'appliquer une méthodologie de travail claire et de mettre en place un logiciel user-friendly.
- **Mutualiser davantage** : dans l'utilisation des normes, procédures, bonnes pratiques, outils informatiques (Collective Access) mais aussi de l'information (échanges de bons plans IT, abonnements communs, formations en commun), du matériel (achat groupé ou commun), ainsi que des compétences.

- **Appliquer le cadre juridique** : respecter le RGPD, faire appliquer ou rendre obligatoires les recommandations des AGR en termes de conditions de conservation et de prévention des risques, faire appel au service interne ou externe de prévention et de protection au travail, respecter les conditions de sécurité minimales, etc.

Une dernière section s'intéresse à des éléments transversaux, comme la collaboration entre acteurs du secteur, le rôle de l'AAFB et le centre d'excellence. Ces trois éléments apportent chacun un potentiel support à la réalisation des solutions identifiées plus haut.

Tout d'abord, **la collaboration** entre acteurs du secteur est essentielle aux yeux de la majorité des répondants, qu'elle se fasse via un réseau professionnel comme l'AAFB et/ou via l'instauration d'une politique de coopération entre institutions préservant de l'information ou même de manière plus individuelle. L'enquête a permis de définir et de classer les objectifs qu'une telle politique pourrait poursuivre et de repérer des pistes de modalité de réalisation. Par ailleurs, l'AAFB est défini comme acteur central dans la mise en place d'un réseau professionnel. Ses missions principales sont aux yeux des répondants d'être un relais vers l'extérieur et les autorités, de défendre le secteur et ses professionnels et de mettre en réseau et former ceux-ci. Plusieurs pistes sont ainsi évoquées pour améliorer les groupes de travail existants au sein de l'AAFB et son rôle de relais vers les autorités. Le centre d'excellence quant à lui aurait pour mission d'offrir une guidance et de mutualiser ce qui peut l'être. Dans ce cadre, il est également fait mention d'un possible dépôt d'archives commun dont la gestion et la mise en place font l'objet d'avis et de pistes très variés.

Vous l'aurez compris, cette enquête nous a permis **d'identifier et de clarifier des besoins et des manquements dans notre secteur, ainsi que des pistes d'améliorations dans différents domaines**. Elle nous a également permis de cerner davantage notre public cible. Tous ces éléments vont pouvoir nourrir nos réflexions ainsi que notre argumentation, notamment face aux politiques. Nous en profitons pour remercier les personnes ayant pris le temps de répondre au questionnaire et pour les pistes et réflexions parfois très détaillées qui ont été apportées.



## Retour sur nos formations en 2021

■ Sarah Lessire

Malgré la période incertaine induite par la crise sanitaire, le développement de modules de formation a été un des axes de l'AAFB. En 2021, six modules de formation ont été programmés tout au long de l'année avec des thématiques telles que la numérisation, l'empreinte numérique, l'enquête orale ou encore les normes. C'est également plus de 80 participants qui se sont formés et qui ont acquis de nouvelles compétences. Les formations sont également un moment privilégié pour échanger et rencontrer d'autres professionnels.

Pour 2022, de nouveaux modules de formation vous seront proposés. Toutes les informations se trouvent sur notre site : [notre catalogue de formations](#).

### Formation « Empreinte numérique » : comment optimiser la gestion de ses données tout en protégeant la planète ?

30 mars 2021

Depuis la crise sanitaire, le télétravail et les visioconférences ont pris une place de plus en plus importante dans l'organisation du travail. Souvent perçu comme moins énergivore, le numérique entraîne cependant de nombreux impacts écologiques tant par son utilisation que par la production d'équipement. L'empreinte numérique est le terme utilisé pour décrire les traces que les utilisateurs laissent en ligne. Il peut s'agir d'informations transmises via Internet, telles que l'inscription à un forum, les courriers électroniques et les pièces jointes, le téléchargement de vidéos ou d'images numériques et toute autre forme de transmission de données, qui laissent toutes des traces d'informations personnelles vous concernant à la disposition des autres en ligne. **Réduire son empreinte numérique** peut passer par différents leviers et actions. Un de ceux-ci est notamment **la gestion et la production de données**.

Les gestionnaires de l'information et les archivistes jouent donc un rôle non négligeable dans cette prise de conscience de **l'impact du numérique sur notre planète**. C'est pourquoi nous avons souhaité proposer à nos membres de se questionner sur leurs pratiques sur la toile et la gestion de leurs données numériques à travers la formation « Empreinte numérique ». Organisée le 30 mars 2021, la formation a réuni huit participants, tant des professionnels de la gestion et préservation de l'information que des responsables administratifs.



Animation proposée par les formatrices lors de la formation "Empreinte numérique"

Animée par Florence Gillet et Marie-Laurence Dubois, la formation a pour objectif d'amener les participants à faire le point sur les traces actives ou passives et autres informations qui sont stockées sur le cloud ou les serveurs des GAFAM et également d'être en mesure de mettre en place différentes actions afin de réduire le nombre de données stockées sur les différentes plateformes numériques.

### Formation à l'enquête orale historique, de la préparation d'une collecte à sa pérennisation

25 mai 2021

Le 25 mai, l'AAFB a proposé à ses membres une formation sur l'enquête orale historique. Cette formation avait déjà été organisée en 2019 et fut à nouveau un succès avec plus d'une quinzaine de participants. Avec le confinement, de nombreux archivistes et citoyens se sont lancés dans **l'enregistrement de témoignages oraux**. Néanmoins, si de prime abord la collecte de ces derniers peut être à la portée de tous, il est essentiel de mettre en place une méthodologie et d'être conscient de différentes

spécificités. Les formateurs apportent aux participants les bases de « l'enquête orale historique », depuis la préparation des interviews jusqu'à la conservation à long terme des sources produites. Depuis 2016, cette formation –réalisée par Dawinka Laureys et Lionel Vanvelthem, de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES)– a été donnée à plusieurs reprises et dans différents contextes. Dans un cas, il s'agissait de former des étudiants de troisième bachelier en histoire de l'université de Liège ; dans un autre, d'initier des cercles d'histoire locale à la collecte de témoignages sur la Seconde Guerre mondiale.

La formation, d'une durée d'environ sept heures, est structurée en quatre parties principales, reprenant dans les grandes lignes les stratégies à mettre en place lors des différentes phases d'une campagne de collecte de témoignages, de l'amont vers l'aval du projet. Après une courte partie théorique, la formation s'intéresse aux démarches à mettre en œuvre avant de se lancer dans une collecte de témoignages : comment se documenter sur le sujet et s'informer sur le témoin ? Quel matériel d'enregistrement utiliser ? Faut-il enregistrer au format audio ou vidéo ? Comment préparer une interview historique (questionnaire préalable à l'entretien, canevas d'interview, etc.) ? Comment réaliser une convention et que faut-il y mettre ?

La partie centrale de la formation est consacrée à l'interview historique en tant que telle : une fois devant le témoin, que faut-il faire (et ne pas faire) ? Par exemple, à quel endroit, quand et combien de temps interviewer ? Comment interroger sereinement un témoin, en interférant le moins possible sur son discours et en restant en empathie avec lui ? Quelles sont les règles déontologiques à suivre ? Enfin, dans la partie « En aval de l'interview », la formation fait le point sur ce qui se passe après la collecte. Que fait-on des fichiers collectés, à court et à plus long terme ? Comment les inventorier ? Doit-on retranscrire l'entretien ? Si oui, pourquoi et dans quels cas ? Comment, dans un second temps, exploiter scientifiquement ou valoriser ces sources ? Comment en faire des outils de réflexion rétrospective et collective ?



### Formation « Les normes et le Digital Act : quelle(s) norme(s) envisager pour une conformité au Digital Act ? »

3 juin 2021

Ce nouveau module organisé le 3 juin 2021 s'est déroulé en ligne et avait pour objectif de permettre aux participants de mieux comprendre le Digital Act et les normes à envisager pour s'y conformer. La loi du 21 juillet 2016 mettant en œuvre et complétant le règlement (UE) n° 910/2014 eIDAS, mieux connue sous le nom de « Digital Act », a pour ambition d'encadrer l'archivage électronique porté au rang de service de confiance au même titre que la signature électronique. Le texte énonce des exigences en matière de conservation des archives, fussent-elles nativement numériques ou le fruit d'une numérisation, elle-même encadrée. Animé par Laurence Maroye et Florian Delabie, ce module a réuni une quinzaine de participants, principalement issus du secteur de la gestion et préservation de l'information.

D'une durée d'une demi-journée, la formation est structurée en deux parties. Dans un premier temps, les participants ont été amenés à mieux comprendre le contexte et le contenu du Digital Act et des normes et standards repris dans l'arrêté royal d'exécution. Les formateurs ont proposé un focus sur la norme ISO 14641 relative aux mesures techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour l'enregistrement, le stockage et la restitution de documents électroniques afin d'en assurer la conservation et l'intégrité au sein d'un système d'archivage électronique. Ensuite, la formation s'est concentrée sur la mise en œuvre concrète des exigences de cette norme dans des outils technologiques open source.

## Formation « Comment réussir un projet de numérisation ? »

Juin et novembre 2021

Les pratiques de numérisation de documents papier sont couramment utilisées par les professionnels de la gestion et préservation de l'information. Cette numérisation est appliquée principalement à des fins de préservation et de valorisation. La numérisation peut être réalisée en interne mais également être externalisée auprès d'un prestataire. Dans les deux cas, il convient de bien être attentif à différentes étapes : la préparation, la production et la post-production.

La formation « Comment réussir un projet de numérisation » a pour objectif de donner aux participants les bases nécessaires pour assurer le succès de leurs projets de dématérialisation en abordant les différents aspects techniques, juridiques et organisationnels. Structurée en plusieurs parties, la formation a été organisée sur deux demi-journées en ligne et une journée en présentiel. Proposée une première fois en juin, elle fut à nouveau programmée en novembre à la demande des membres. Ce sont donc deux sessions de cette formation qui ont été organisées en 2021 avec plus de trente participants.



Exercices pratiques réalisés par les participants

Au cours de la formation, Florence Gillet a présenté aux participants les différentes étapes de la numérisation. Dans un premier temps, ont été abordés des concepts clés tels que les techniques de numérisation et les aspects juridiques. Ensuite, les participants ont été amenés à s'interroger sur la phase de préparation du projet : pourquoi numériser ? De quelles ressources dispose-t-on ? Comment rédiger le

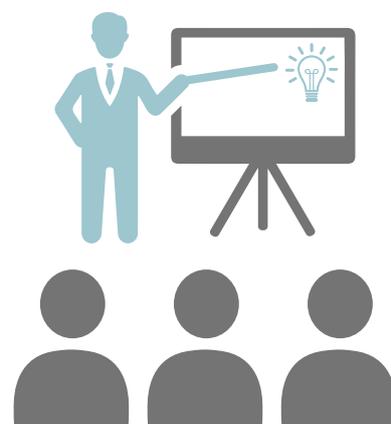
cahier des charges ? Une autre demi-journée a été consacrée à la phase de production du projet. Dans cette partie, la préparation des documents, la phase de test et la création de métadonnées ont été abordées. Enfin, la formation s'est terminée par l'évocation des différents aspects de la phase de post-production : le contrôle de qualité et la validation de données, la diffusion des documents numérisés et l'évaluation du projet. Grâce à cette formation, les participants seront ainsi à même de pouvoir rédiger un cahier des charges, choisir un prestataire externe et mettre en place une chaîne de numérisation en interne si besoin.

## Formation « Quels outils pour la gestion d'un centre et service d'archives ? »

25 octobre 2021

Organisée à Namur, la formation « Quels outils pour la gestion d'un centre et service d'archives ? » a rassemblé plus de quinze participants venus mettre à jour leurs connaissances et partager leurs pratiques avec d'autres collègues. En effet, ce nouveau module de formation se veut avant tout pragmatique et vise à proposer aux participants des outils, des modèles et des procédures qu'ils pourront adapter à la gestion quotidienne d'un centre d'archives. Gérer une institution au quotidien demande de la planification et l'utilisation d'outils spécifiques. Les services et les centres d'archives n'échappent pas à la règle.

D'une durée d'une journée, la formation s'est focalisée sur deux aspects : la gestion d'un centre en tant qu'institution et le traitement des archives. La formatrice, Camille Vanbersy (Carhop) a donc présenté différents outils permettant la gestion d'une institution : tableau des obligations et échéances, gestion des propres archives du centre, convention de nommage, etc. Enfin, les outils pour le traitement d'archives ont été présentés : convention de don, tableau de tri, inventaire, etc.



## Un nouvel organe au sein de l'AAFB : la commission stratégique et plaidoyer



■ Sarah Lessire

Depuis plusieurs années, l'AAFB est reconnu par le politique et porte les revendications des professionnel·les à tous niveaux de pouvoir (Fédéral, Région wallonne et bruxelloise et Fédération Wallonie-Bruxelles). Lors de l'Assemblée générale, les membres ont souligné l'importance de conserver une transversalité dans les débats et dans les prises de positions. En effet, les groupes de travail de l'AAFB fonctionnent par thématiques et sous-secteurs (archives privées, archives communales, etc). Pour répondre à cette demande, le conseil d'administration a décidé de créer un nouvel organe consultatif concernant **les prises de position et la ligne de conduite de l'AAFB**. La commission est composée des membres du CA et de sa coordinatrice et est ouverte à tout membre qui souhaite s'investir.

La commission est demandée spécifiquement par le CA. Elle est animée et suivie par un administrateur délégué ou une personne mandatée par le CA. Ce dernier a mandaté **Marie-Laurence Dubois**, comme représentante de ce GT. La commission se réunit régulièrement (une fois par mois).

La mise en place de cette commission va permettre d'une part de développer **une vision transversale** des dossiers politiques en cours et d'autre part de pouvoir **consulter au mieux les membres** en vue de les représenter. Elle sert à **éclairer les administrateurs** sur des questions spécifiques afin qu'ils puissent prendre la décision la plus pertinente possible. Cette commission se penchera notamment sur les différentes sollicitations des autorités politiques (demande d'avis, de projet de décret...) et sera donc transversale. Ce sera également l'occasion de travailler sur les prochaines revendications en vue de l'écriture du mémorandum.

La commission s'est réunie à trois reprises en 2021. Elle est composée d'une partie des administrateurs et administratrices (Florian Delabie, Morgane Schleusner, Francois Welter, Thierry Delplancq et Johan Pierret) et de membres (Sara Tavares Gouveia, Pierre-Alain Tallier et Ludo Bettens).

Les premières réunions de la commission ont permis de baliser le travail de cette dernière et d'expliquer le contexte de sa création. Cela a également permis aux membres d'identifier les différents **dossiers en cours** de négociation selon les différents niveaux de pouvoir et de dresser **les actions à mener**. Plusieurs négociations étaient déjà entamées dont notamment celle sur **les décrets archives privées et archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Les réunions de la commission ont permis de mettre à jour les connaissances de l'ensemble des membres sur les enjeux transversaux et d'élaborer une stratégie de négociation.

La commission a également pour objectif de **réagir rapidement** en cas de sollicitation du politique ou de citoyen. En 2021, elle a notamment dû rédiger un argumentaire en faveur de l'intégrité des archives dans le cadre d'un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. En décembre 2021, les membres de la Commission se sont rapidement mobilisés pour la rédaction d'une carte blanche dont l'objectif était d'interpeller les décideurs politiques francophones sur l'importance du patrimoine archivistique.

Nous constatons également qu'il existe des organes similaires dans les autres associations professionnelles telles que l'Association des archivistes du Québec ou encore l'Association des archivistes suisses.

La commission est ouverte à l'ensemble des membres. N'hésitez pas à nous rejoindre dans cette folle aventure de négociation !

## Négociation sur la révision du décret archives privées

■ Sarah Lessire

Ces dernières années, **la révision du décret archives privées en FWB est devenue un dossier énergivore ayant retenu toute notre attention et mobilisant l'ensemble du secteur.** Nous ne comptons en effet plus les heures passées en réunion de travail ou à rédiger des cartes blanches et autres argumentaires. Si nous nous réjouissons en 2020 de constater que la révision de ce décret était à l'ordre du jour du gouvernement, force est de constater qu'en 2021, malgré le travail fourni par l'AAFB, le dossier n'a guère avancé.

### Pourquoi est-il urgent de revoir ce décret ?

- Le décret de 2004 est dépourvu d'arrêté d'application
- Il s'agit d'un texte vieillissant ne prenant pas en compte les évolutions et besoins numériques
- Des pans entiers du patrimoine risquent de disparaître par manque de cadre
- Le secteur est sous-financé

Après la mobilisation du secteur en 2020, l'AAFB a participé activement aux différents webinaires « Assises des archives » coorganisés par l'AAFB et la FWB en vue d'alimenter la réflexion pour la révision du décret archives privées. Elle a également **invité Madame Bénédicte Linard, ministre de la Culture, à découvrir un centre d'archives privées reconnu, le Carhop**, et à rencontrer virtuellement les membres de l'AAFB. Cette visite avait pour objectif de rendre compte des réalités de terrain d'un centre d'archives et d'interpeller la ministre sur les principaux enjeux de la révision du décret.



Profitant de la journée internationale des archives, le secteur des archives a été mis en avant par plus d'une centaine de personnes dont essentiellement des artistes, des gestionnaires et personnes travaillant dans le secteur de l'événementiel et du milieu de la nuit bruxellois à travers **la rédaction d'une carte blanche « Les archives privées, des sources inestimables pour imaginer l'avenir »**. Ces derniers réclament que leurs archives puissent être conservées dans des conditions décentes et que les centres d'archives privées puissent bénéficier d'un décret à la hauteur des enjeux de gouvernance de l'information auxquels notre société est confrontée.

Craignant un retard dans le calendrier et un manque de concertation sur la révision du décret, l'AAFB a remis à l'administration et au cabinet de la ministre de la Culture **une proposition de projet de décret**.

Afin d'accomplir ce travail de rédaction, **un conseil juridique** a été sollicité auprès d'une juriste externe.

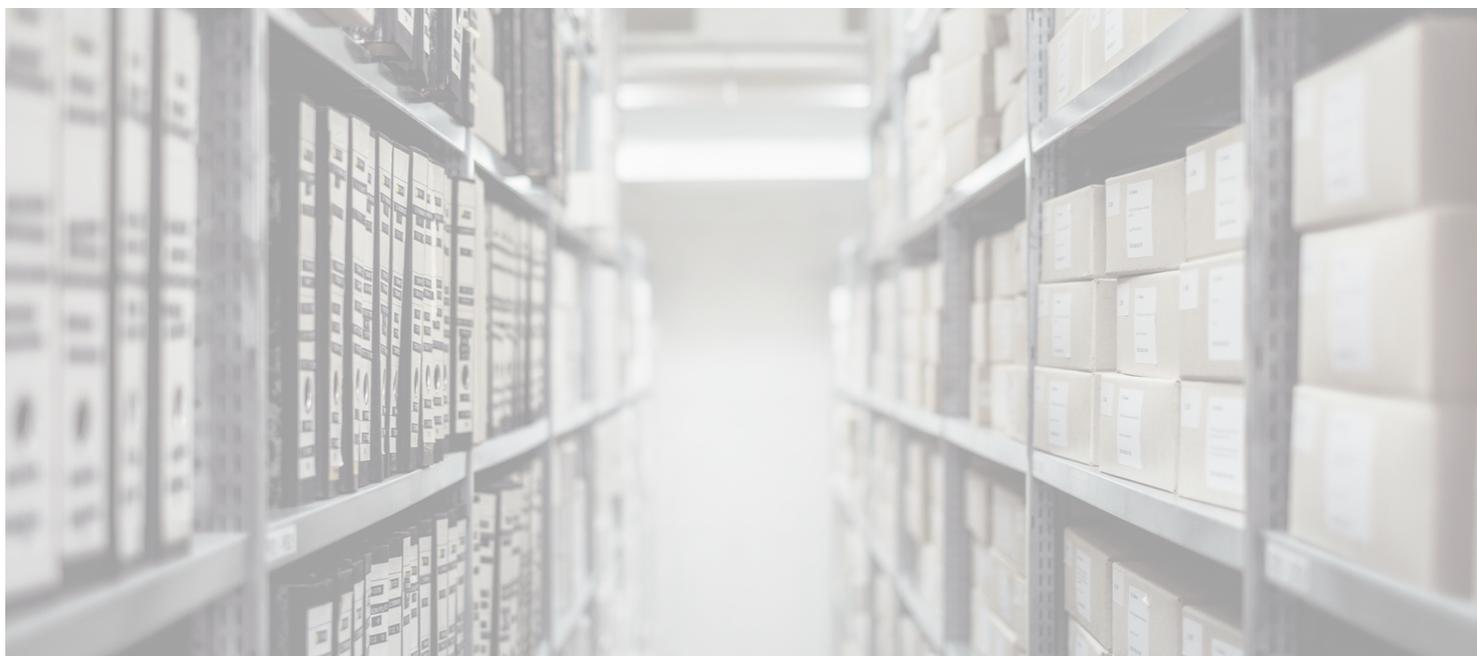
**Le travail réalisé par le GT « Avenir du secteur » a été crucial** pour permettre d'arriver à une vision concertée et un mandat clair pour les représentants de l'AAFB.

Nous remercions plus particulièrement Ludo Bettens pour son suivi rigoureux dans ce dossier.



#### Ambitions de la révision du décret :

- Un refinancement du secteur
- Un cadre législatif clair et objectif pour tous
- Une professionnalisation du secteur
- La sauvegarde d'un patrimoine archivistique en danger



## Début des discussions sur le décret archives publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles

■ Morgane Schleusner, administratrice de l'AAFB

Bonne nouvelle ! Des avancées dans les objectifs de notre mémorandum 2019-2024 !

L'AAFB a fait de nombreuses revendications dans son mémorandum publié en mai 2019 à l'aube des élections dans notre pays. Plusieurs de ces revendications ont été intégrées aux déclarations de politiques régionales et communautaires, une petite victoire pour le secteur.

Spécifiquement, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a intégré, entre autres, **la revendication n°19 de notre mémorandum**. Ce faisant, le gouvernement a reconnu la nécessité de mettre à jour le cadre législatif relatif aux archives publiques et parapubliques en FWB.

### Pourquoi un nouveau décret ?

Il s'agit d'une revendication ancienne. Une tentative de projet avait déjà été amorcée. La volonté d'écrire un nouveau décret sur les archives publiques date de plus de 10 ans. **Mais pourquoi est-ce si important ?**

Actuellement, aucun décret n'encadre la gestion et préservation des archives publiques en FWB, **seule la loi fédérale de 1955 s'applique**. Cette loi est très loin d'être complète et mérite un remaniement complet. Qui plus est, **l'absence de cadre législatif** propre à la FWB donne lieu à un flou législatif qui complexifie excessivement la bonne gestion et préservation des archives publiques et parapubliques. Sans texte de base, il est particulièrement compliqué pour les professionnels de mener à bien leurs nombreuses missions.

**Une bonne gouvernance de l'information** est absolument essentielle au fonctionnement optimal d'une administration. C'est également fondamental pour répondre aux demandes des citoyens et assurer l'accessibilité des archives par ceux-ci.

En ce sens, les archives publiques sont également **un des piliers garant de la démocratie**. Il est donc d'autant plus important de proprement encadrer leur gestion et leur préservation pérenne.

### Quelles attentes de ce décret ?

Nous attendons beaucoup de ce texte très novateur. L'objectif est **d'offrir un cadre législatif clair**, précis et complet permettant aux professionnels du secteur d'accomplir leurs missions et à l'administration d'aider les citoyens.

Ce texte permettra également d'éclaircir les nombreuses zones d'ombres qui existent en FWB. Nous soulignons **tout particulièrement l'enjeu des archives de cabinet**, l'intégration au décret des organismes d'intérêt public mais également la nécessité pour les administrations d'engager du personnel qualifié et formé à la gestion et préservation des informations.

Par ailleurs, le texte devrait contenir également des dispositions relatives à **la valorisation de ces archives publiques**. Ces dispositions sont relativement exceptionnelles dans un texte de loi.

### Concrètement, quel est l'état d'avancement des travaux ?

Des premières discussions avec l'administration ont débuté à l'automne à la suite de quoi des réunions de travail ont été organisées durant le mois de novembre, décembre et début janvier.

Un avant-projet de décret a été écrit conjointement avec l'administration lors de ces réunions de travail et un arrêté d'exécution a également été amorcé.

Cet avant-projet de décret doit être présenté très prochainement au cabinet Daerden avant de poursuivre son processus législatif.

**L'espoir est de faire passer ce texte en vote au parlement d'ici le mois de juillet pour une application au 1er janvier 2023**. Ce décret serait une grande avancée pour le secteur et une excellente nouvelle pour la bonne gouvernance dans notre pays.



## Retour sur la mobilisation et l'interpellation politique depuis 2019

■ Sarah Lessire

Depuis plusieurs années, l'AAFB a accentué **sa démarche d'interpellation politique et de sensibilisation aux enjeux du secteur** de la gestion et préservation de l'information. Ce tournant a également été pris lors de la rédaction du **mémoire 2018** où le secteur s'est accordé sur **des priorités communes** au niveau fédéral, régional, communautaire et local. Par ailleurs, en tant que fédération professionnelle, l'AAFB prend à cœur **la défense des intérêts** des professionnel·les et se mobilise en vue d'améliorer **la reconnaissance** de notre secteur ainsi que du cadre légal.

À la suite des élections de 2018 et de la mise en place des nouveaux gouvernements, l'AAFB a mobilisé son réseau en vue de concrétiser les différentes revendications à tous les niveaux de pouvoir. Cette mobilisation a pris différentes formes : avis d'initiative, courriers à destination des cabinets, cartes blanches et argumentaires.

### L'enjeu démocratique des archives

Dans des périodes de crise comme celle que nous connaissons, les gestionnaires de l'information et les archivistes sont conscients de l'importance des documents pour retracer les événements mais également pour permettre le contrôle démocratique des citoyens. Dans le cadre de la crise Covid, nous avons été témoins de la création d'une multitude d'instances (Codeco, groupes d'expertise, etc.) et de l'instauration d'un

gouvernement en affaires courantes muni de pouvoirs spéciaux pour faire face à la propagation du Covid-19. Ce contexte particulier nous pousse à être d'autant plus interpellés par la non-gestion et la non-conservation des archives de nos décideurs politiques et de ces instances. Inquiet par cette situation, l'AAFB a proposé le 27 février 2021 une carte blanche intitulée « La non-gestion des archives par nos gouvernements constitue un péril démocratique » afin d'interpeller le monde politique sur cette question.



## ÉTAT FÉDÉRAL

### Révision de la loi de 1955

La révision du cadre législatif encadrant la gestion des archives est l'une des nombreuses revendications de notre secteur. Au niveau fédéral, le secteur constate que la loi sur les archives de 1955 n'est pas à jour et n'intègre pas suffisamment la modification du cadre légal.

En mars 2021, l'AAFB a été sollicitée par la Commission de la mobilité, des entreprises publiques et des institutions fédérales afin de remettre un avis sur la proposition de loi (Jan Briers, Jef Van den Bergh, Leen Dierick) modifiant la loi du 24 juin 1955 relative aux archives. Cet avis a été l'occasion pour le secteur de rappeler divers enjeux tels que la gestion et préservation des archives ministérielles et la nécessité d'engager des professionnel·les de la gestion et préservation de l'information.

### Évaluation de la loi vie privée du 30 juillet 2018

Conformément aux dispositions prévues par la loi vie privée de 2018, cette dernière a fait l'objet d'une évaluation en 2021. En octobre, l'AAFB a donc remis un avis sur l'application de la loi vie privée tout en accordant une attention particulière à la question de l'exception archivistique.

Dans notre rapport d'évaluation, nous avons mis en évidence deux préoccupations : la crainte d'une destruction massive des données après leur finalité, induite par un manque de clarté et de connaissance de l'exception archivistique, et le manque de cadre clair pour les durées de conservation.

### La préservation du patrimoine documentaire ou l'amnésie du monde francophone belge

Début décembre 2021, l'AAFB apprenait l'existence d'un accord de coopération entre les Archives de l'État et le gouvernement flamand couvrant les matières archivistiques des pouvoirs locaux du nord du pays. Si nous nous réjouissons d'une collaboration entre institutions ayant pour but une meilleure préservation du patrimoine archivistique, nous nous inquiétons toutefois de cette démarche qui pose énormément de questions. En effet, l'AAFB craint une manœuvre subreptice de démantèlement ou d'accaparement de la préservation de la mémoire belge et flamande. L'AAFB a donc rédigé une carte blanche à ce sujet pour interpeller les politiques francophones sur cette question.

## RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

La réduction du délai de conservation des pièces comptables désormais assurée en Région wallonne, l'AAFB a souhaité **que cette mesure soit également prise en région bruxelloise**. En effet, cette évolution permet aux archivistes un gain de place dans leurs dépôts. L'AAFB a donc rapidement interpellé le ministre en charge de ce dossier ainsi que la fédération des receveurs communaux afin d'expliquer les enjeux d'une telle mesure. Nous avons d'ailleurs rédigé en février 2021 une argumentation en faveur de la réduction de ce délai.

## AU NIVEAU LOCAL

Une première victoire en Région wallonne a été acquise par le secteur en juin 2020 lors de la réduction du délai de conservation des pièces comptables. Néanmoins, les archivistes et gestionnaires de l'information regrettent toujours un réel manque de considération et une méconnaissance de leur fonction souvent considérée comme secondaire. Face à ce constat, les membres de l'AAFB se sont mobilisés à travers le GT « Administrations publiques » et ont rédigé un courrier pour sensibiliser les autorités publiques locales à l'importance de leur travail et de la bonne gestion de la production documentaire.

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le niveau de pouvoir qui a mobilisé le plus les ressources internes de l'AAFB ces dernières années est la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, nous avons une porte d'entrée grâce à la déclaration politique lors de cette mandature pour faire avancer deux revendications portées depuis l'AAFB depuis plusieurs années : la révision du décret archives privées et l'adoption du décret archives publiques.

### Décret sur les archives publiques

Si la région wallonne et la région bruxelloise se sont dotées d'un cadre légal il y a plusieurs années, ce dernier reste lacunaire puisqu'il n'a pas été suivi d'arrêté d'application. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'existe aucun cadre légal encadrant la gestion et préservation de l'information et des données produites par les instances publiques. Ceci pose de nombreuses questions notamment sur le contrôle démocratique des citoyens. Si plusieurs projets et réflexions ont été menés par le passé, ces derniers n'ont jamais abouti. En janvier 2021, l'AAFB apprenait qu'un projet de décret avait été déposé en première lecture mais sans avoir été concertée. Nous avons donc pris l'initiative d'interpeller le cabinet ministériel en charge de cette matière et nous avons remis un avis d'initiative en juin 2021. Depuis novembre, nous sommes officiellement concertés sur ce dossier et un calendrier de travail a été fixé afin d'aboutir à un projet de texte permettant de prendre en compte l'avis du secteur. Les points d'attention de l'AAFB dans ce dossier restent la prise en compte des archives ministérielles et des OIP (Organisme d'intérêt public) comme archives publiques, afin d'encadrer leur archivage pérenne. Revendication qui rappelle est présente à chaque niveau de pouvoir.

### Décret sur les archives privées

Depuis plus de dix ans, le secteur est dans l'attente de la révision du décret archives privées. Ce dernier est en effet daté et ne prend donc pas en compte les réalités actuelles du secteur. Il n'y a par ailleurs jamais eu d'arrêté d'application. L'élargissement du champ d'action, le renforcement des acteurs existants, une revalorisation de l'enveloppe budgétaire sont des points d'attention portés par l'AAFB. Dès janvier 2020, l'AAFB a rencontré l'administration et le cabinet de la ministre Linard en vue de faire part des enjeux du secteur. Un groupe de travail de l'AAFB, réunissant de

nombreux archivistes de centre d'archives privées, a travaillé et réfléchi aux évolutions de ce texte légal (voir aussi pages 38 ou 47).

De plus, de février à juin 2021, dans le cadre des « Assises des archives », une série de webinaires permettant d'ouvrir la réflexion sur le champ d'application du futur décret archives privées a été organisée par l'AAFB et l'AGC. Parmi les intervenants, on retrouve entre autres Jean Faniel, directeur et politologue au CRISP, que nous avons déjà interviewé en 2018 sur l'importance des archives.

Par ailleurs, face à la lenteur de la négociation et aux inquiétudes du secteur, les membres de l'AAFB ont également produit de nombreuses cartes blanches soutenues largement par d'autres secteurs. Le 9 juin 2020, le secteur craignant que la révision du décret archives privées soit reléguée au second plan à cause de la crise, a rappelé via une carte blanche l'importance des archives privées et d'un cadre ambitieux. En 2021, à l'occasion de la journée internationale des archives, une autre carte blanche insistait à nouveau sur l'importance des archives privées comme sources inestimables pour imaginer l'avenir.

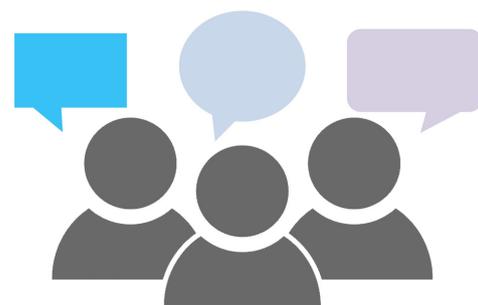
En juillet 2021, les membres de l'AAFB ont déposé au cabinet de la ministre Linard un projet de décret.

### Un futur pour la culture

Suite à la crise sanitaire, la ministre de la Culture a mis en place un groupe de réflexion afin de proposer des pistes concrètes en vue du redéploiement de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce groupe d'experts a remis en juillet 2020 son rapport et les fédérations professionnelles telle que l'AAFB ont été invitées à répondre aux questions posées par la ministre de la Culture. L'AAFB a donc remis sa contribution dans laquelle notamment elle pointait avec regret le manque de connexion entre les propositions et priorités mises en avant et la réalité des institutions patrimoniales et plus particulièrement des centres d'archives privées.

## Nos groupes de travail

Depuis plusieurs années, l'AAFB a mis en place une série de groupes de travail thématiques réunissant les membres de l'AAFB. Ces derniers occupent une place importante dans le fonctionnement de l'AAFB et permettent à l'AAFB de jouer son rôle représentatif du secteur auprès des autorités politiques.



### Qu'est-ce que les groupes de travail (GT) au sein de l'AAFB ?

Les groupes de travail permettent de réunir les membres de l'AAFB **qui partagent un projet, un objectif ou encore la réalisation d'une tâche particulière**. Ils sont donc l'opportunité de travailler, d'échanger et de partager sur une thématique, une préoccupation commune liée au monde de l'archivistique et de la gestion de l'information.

Les GT peuvent se créer soit à l'initiative :

- **D'un ou plusieurs membres** de l'AAFB qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté.
- Des **membres du Conseil d'administration**, qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté.

Les GT **sont ouverts à tous les membres** de l'AAFB.

Pour le bon fonctionnement, il est demandé aux GT de se fixer un/des objectifs précis. La coordinatrice de l'AAFB apporte un soutien pour l'organisation des réunions et peut, en fonction du sujet, participer/animer la réunion. Son rôle est également de communiquer et garantir la transparence des GT. Les GT sont autonomes dans la définition des thématiques et des objectifs.

Une charte de fonctionnement a été mise en place par le Conseil d'administration afin d'assurer le bon fonctionnement des GT.

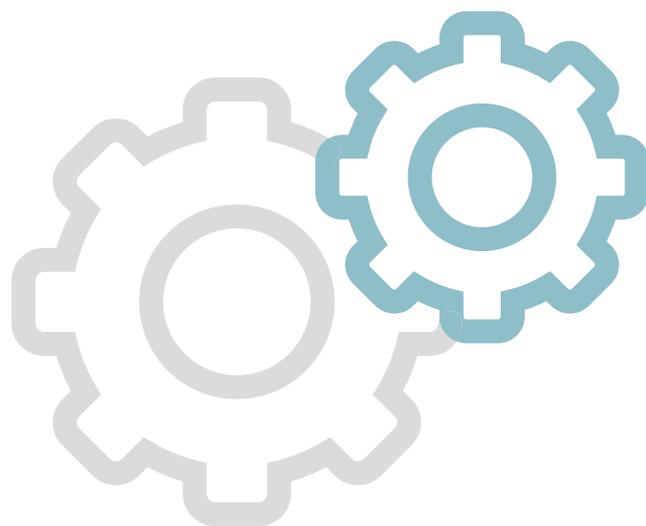
## GT « Administrations publiques et pouvoirs locaux » par Thierry Delplancq

Une gestion réfléchie de la production documentaire et les résultats concrets qui peuvent en découler mettent en lumière l'utilité et la nécessité de disposer d'**un service spécifique au sein des administrations locales** (communes et CPAS). Initié dès la création de l'AAFB, le groupe de travail « Administrations publiques et pouvoirs locaux » a depuis porté de nombreux projets parmi lesquels la réduction des délais de conservation des pièces justificatives comptables et l'enrichissement des tableaux de tri existants.

Particulièrement attentif aux questions des archives historiques, de la gestion des flux documentaires, de la transition numérique ou encore de la sensibilisation des services producteurs, ce groupe de travail est composé d'**acteurs de terrain wallons et bruxellois** présentant un panel de compétences variées.

Les derniers chantiers entamés répondaient notamment à l'actualité la plus récente. Les inondations du mois de juillet 2021 ont par exemple renforcé la volonté de disposer de lignes de conduite précises et d'un plan de prévention des risques en période de crise. Les archivistes locaux se sont aussi particulièrement investis dans le projet « Archives de Quarantaine » de l'AAFB. Les autres réflexions menées actuellement portent sur l'arrêté royal sur les recherches généalogiques, les assurances ou encore les profils de fonction.

Enfin, la sensibilisation du plus grand nombre est également l'un des leitmotivs du groupe. Un courrier a ainsi été adressé aux autorités politiques et administratives des communes et CPAS afin de rappeler l'importance de **disposer de personnel qualifié pour la gestion de la production documentaire mais aussi de locaux adaptés**. Dans la foulée, ce sont aujourd'hui des formations dispensées à l'intention des agents des administrations locales qui sont préparées afin de les sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion au quotidien de leur production documentaire.



Par leur proximité avec les autres acteurs de terrain des administrations (services versants, service IT, chefs de service, DPO, etc...), les archivistes locaux sont les plus à même de répondre à des questions concrètes de gestion documentaire.

En plus de ces chantiers terminés et en cours, notre groupe de travail permet **un partage des connaissances et des compétences**, en mettant en lumière les acquis des institutions participantes. Citons à cet égard l'exemple récent des nouveaux locaux de conservation des Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi.

Les portes du groupe de travail « Archives publiques locales » sont bien entendu largement ouvertes afin de mener à bon port les différents chantiers envisagés.

Il vous suffit de nous contacter à l'adresse [secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be) pour le rejoindre.



## GT « Plan d'urgence » par Florian Babusiaux, archiviste à la Ville de La Louvière

Suite à la formation organisée en octobre 2020, les membres ont souhaité la mise en place d'un GT consacré à cette thématique afin d'échanger leurs connaissances et leur expérience. Malheureusement, la crise sanitaire est venue avorter la création de ce GT qui a finalement vu le jour en octobre 2021.

Il réunit actuellement Amélie Romarin (CIVA, UCLouvain), Carine Gouvienne (Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi), Guillaume Rimbaud (Atelier Liégeois pour la Promotion de l'Histoire et des Archives Sociales), David Guillardian (Archives du CPAS de Bruxelles), Ludo Bettens (Institut d'Histoire Ouvrière et Sociale), Françoise Jeuris (Archives de la Ville de Liège), Véronique Fillieux (Archives de la Ville de Louvain-la-Neuve), Quentin Bilquez (Archives de la commune de Molenbeek), Florian Babusiaux et Thierry Delplancq (Archives de la Ville et du CPAS de La Louvière). Les membres du GT se sont rencontrés virtuellement à deux reprises.

La création de ce groupe de travail répondait à **un besoin clair d'informations et d'échanges dans les matières de gestion de risque et d'élaboration de plans de sauvegarde des collections au sein de différentes institutions**, qu'il s'agisse de bibliothèques ou de centres d'archives publiques ou privées.

Le constat établi lors de la première réunion était assez éloquent : **personne ne dispose de réel plan d'urgence complet** qui comprend un volet « sauvegarde des collections ». Que faire ? Et dans quel ordre, avec quelles priorités ? Il manque, à tous, un fil conducteur.

C'est ainsi que le GT s'est fixé comme objectif principal **d'établir un canevas, un guide, un modèle de plan d'urgence qui bénéficierait à tous**. Il reprendrait, étape par étape, les différentes tâches à effectuer pour élaborer un plan d'urgence propre à son institution.



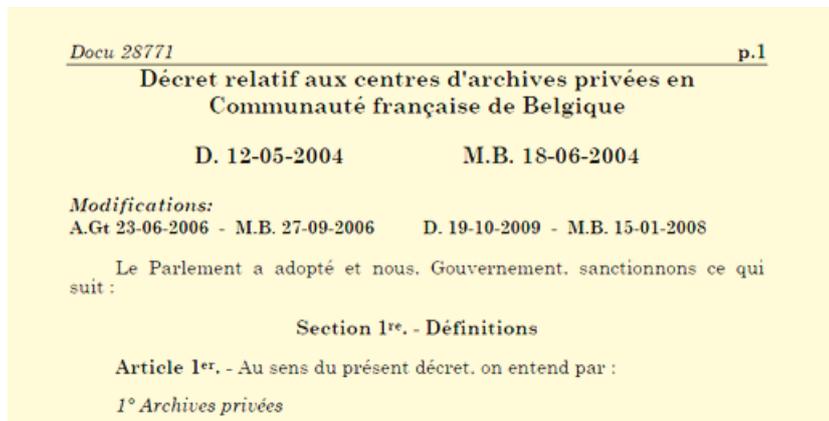
Lors de la première réunion, il a aussi été décidé d'élargir le groupe des intervenants, ce qui a déjà rapidement pu montrer ses effets. La seconde réunion a été l'occasion pour Florian Babusiaux et Amélie Romarin d'exposer les résultats de leurs propres recherches concernant **le volet de la prévention des incidents et de la gestion du risque**, en bref, de la préparation à la catastrophe. Beaucoup d'idées ont ensuite été échangées, notamment au sujet du matériel à acquérir pour le volet « **après catastrophe** ». La question des assurances, relativement liée aux sinistres et à leur gestion, a été soulevée.

Pour la suite, afin d'être plus efficace, il a été décidé d'établir un cadre de travail : répartir les tâches et établir un calendrier pour baliser le travail. Pour sa prochaine réunion, le groupe travaillera de manière plus structurée. Sur base, essentiellement, du travail fourni et structuré poursuivi par Amélie Romarin, chargée d'établir un plan d'urgence pour son institution, il rentrera concrètement dans la matière (analyse des caractéristiques de son bâtiment, repérage des zones à risques, rappel des conditions de conservation, etc.) et débutera la rédaction de son guide.

Cette matière concernant l'ensemble de notre milieu, **nous lançons un vif appel en vue de mobiliser la communauté des archivistes (et bibliothécaires) autour de ces questions**. Toute personne prête à collaborer et/ou disposant de connaissances utiles en la matière est la bienvenue.

### GT « Avenir du secteur » par Sarah Lessire

Le GT « Avenir du secteur » qui regroupe principalement les représentants de centres d'archives privées a poursuivi les travaux entamés sur **la révision du décret archives privées**.



Ces travaux se sont donc encore concentrés sur la vision concertée du secteur pour le nouveau décret archives privées. La réactivité de ce groupe de travail a permis à l'AAFB de déposer un avant-projet de décret en juillet 2021, aboutissement d'un long travail réflexif et de notes intermédiaires.

Le groupe de travail « Avenir du secteur » est ouvert à tout membre qui s'intéresse à la question des archives privées. N'hésitez donc pas à le rejoindre.

### GT « Enseignement supérieur » par Sarah Lessire

Après plusieurs années à l'arrêt, le GT « Enseignement supérieur » a été réactivé au cours de l'année 2021. Ce dernier réunit de nombreux professionnels-les de la gestion et préservation de l'information dans les divers établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, etc). Les premières réunions ont permis aux membres de se rencontrer et d'échanger leur expérience. Très rapidement, les membres se sont rendu compte qu'ils se trouvaient dans la même situation : **devoir argumenter et convaincre de l'importance d'un gestionnaire de l'information au sein des établissements d'enseignement supérieur**.

En effet, tous ne jouissent pas de la même reconnaissance au sein de leur institution ou n'ont qu'une partie de leur temps consacrée à la gestion de l'information. Face à ce constat, **la volonté d'interpeller les directions sur cette problématique et sur l'importance d'une gestion raisonnée de l'information** a été l'un des premiers chantiers du GT à travers la rédaction d'un argumentaire.

D'autres thématiques seront également abordées par la suite telles que la mise à jour du tableau de tri, les enjeux numériques et les bonnes pratiques.



## Les interventions de l'AAFB

Réagir à des sujets d'actualité est l'occasion pour notre association professionnelle **d'attirer l'attention du politique et du citoyen sur l'importance d'une bonne gestion et préservation de l'information**. Nous avons également eu l'occasion de prendre la parole à plusieurs reprises. Le projet « Archives de Quarantaine » a suscité en 2021 encore de nombreux échanges avec les professionnel·les.

- **Table ronde : « Le patrimoine au temps du confinement. Conserver la mémoire d'une histoire à écrire » organisée par INP, le 29 janvier 2021**

Lors d'une journée d'étude sur le patrimoine au temps du confinement, l'AAFB a été invité à présenter son projet « Archives de Quarantaine ». L'occasion de partager et découvrir d'autres initiatives de collecte lancées par nos voisins français.

L'intervention de Lionel Vanvelthem (IHOES) et Sarah Lessire (AAFB) est à écouter [à partir de la 28e minute](#).



- **Table ronde : « Les archives de la pandémie et du confinement », le 28 mai 2021 dans le cadre du 50ème congrès de nos collègues de l'Association des archivistes du Québec**



Sarah Lessire et Marie-Laurence Dubois de l'Association des Archivistes francophones de Belgique étaient invitées le 28 mai 2021 pour une table ronde « Les archives de la pandémie et du confinement. Retours sur des expériences inédites de collecte » dans le cadre du 50ème congrès de l'Association des archivistes du Québec (AAQ).

Cette rencontre a été l'occasion de présenter le projet « Archives de Quarantaine » mais également de découvrir d'autres projets des pays voisins. En effet, Alain Dubois, de l'Association des archivistes suisses (AAS) a présenté les initiatives menées par les Archives de l'État du Valais, par d'autres services d'archives ainsi que les initiatives de l'association professionnelle. Céline Guyon, de l'Association des archivistes français (AAF) a expliqué un dossier réalisé sur base d'une enquête auprès de leurs membres. Tizian Zumthurn, de l'Université du Luxembourg a présenté le projet #covidmemory. Enfin, Yves Lapointe (AAQ) et Karine Foisy (RAQ) ont présenté quelques expériences québécoises.

Cette mise en perspective des initiatives internationales a permis de montrer les spécificités du projet « Archives de Quarantaine ». En Belgique, le projet a montré notamment une grande capacité des associations professionnelles à mobiliser et à fédérer les centres et services d'archives autour d'un projet commun.

- **Webinaire** : « Comment optimiser la gestion documentaire de mon association ? » organisé par SOCIALware le 16 juin.

Intervention de Marie-Laurence Dubois, alors présidente de l'AAFB et consultante en gouvernance de l'information.

Ce webinaire avait pour objectif de présenter les enjeux de la gouvernance de l'information au secteur associatif et d'expliquer les étapes à prendre en compte pour améliorer sa gestion documentaire en amont du choix de la solution et comment gérer les documents engageants de l'ASBL.



- **Séminaire** : « Les enjeux démocratiques des archives, perspective comparative France/Belgique » dans le cadre de la 30ème séance du MetSem le 16 juin 2021



Marie-Laurence Dubois, alors présidente de l'AAFB a participé à la 30ème séance du MetSem pour évoquer la thématique des archives et plus particulièrement l'accès aux archives. MetSem est un lieu d'échanges et de partages autour de la pluralité des outils et des méthodes des sciences humaines et sociales. Ce séminaire est ouvert à tous, les séances se veulent didactiques et visent à fournir les clés des méthodes abordées et à former au mieux les participants.

Lors de ce séminaire, Odile Gaultier-Voituriez et Marie-Laurence Dubois ont proposé une présentation intitulée « Les enjeux démocratiques des archives, perspective comparative France/Belgique ».

L'occasion pour chacune des intervenantes de revenir sur l'importance de la gestion de l'information pour la transparence et la démocratie des États.

Le séminaire est à écouter sur <https://metsem.hypotheses.org/1017>

- **Présentation du projet « Archives de Quarantaine » lors de la journée du bibliothécaire organisée par le Forum des bibliothèques fédérales, le 7 décembre 2021**

Le Forum des bibliothèques fédérales organise annuellement une « Journée du bibliothécaire », l'occasion pour les professionnels de l'information d'échanger sur leur métier. L'édition 2021 s'est déroulée en ligne le 7 décembre 2021. L'AAFB a été invitée à présenter le projet « Archives de Quarantaine ». Cette présentation a été l'occasion pour l'AAFB de rappeler l'importance du rôle joué par les archivistes en temps de crise pour conserver la mémoire. Nous avons également pu dresser un premier bilan du projet et des premiers constats (manque de temps et de moyens pour continuer la collecte, diversité des documents collectés, engouement lors du premier confinement, etc.)

## On parle de nous



- **« Les archivistes inquiets : on risque de perdre des informations capitales pour comprendre a posteriori la période particulière que l'on vit actuellement », Passage radio au JT de 6h sur La Première, 23 février 2021**

Dans son journal radio du 23 février, La Première diffusait une interview de Marie-Laurence Dubois, sur l'inquiétude du secteur des archives pour la démocratie, notamment concernant la conservation et la gestion des archives des cabinets ministériels dans ce contexte de crise sanitaire.

« La plupart des archives des cabinets voient plus des déchiqueteuses que les mains d'archivistes », déplore Marie-Laurence Dubois, présidente de l'Association des Archivistes francophones de Belgique. Or, il en va d'un enjeu démocratique.

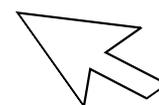
[Pour en savoir plus.](#)

- **Passage de Florian Delabie dans l'émission radio « Les Éclaireurs » sur la RTBF, 11 décembre 2021**

Le samedi 11 décembre 2021, Florian Delabie, président de l'AAFB, participait à l'émission « Les Éclaireurs » pour évoquer la question de la mémoire. Un sujet vaste abordé avec une seconde invitée, Aurore Thibaut, kinésithérapeute, docteure en Sciences médicales, co-directrice du Coma Science Group (Giga ULiège) et chercheuse qualifiée FNRS.

Sur l'angle de la mémoire, Florian Delabie a insisté sur l'importance d'une bonne gestion et préservation de l'information pour notre société et a également déploré le manque de formation spécialisée dans le domaine.

[Pour en savoir plus.](#)



[Visitez l'exposition virtuelle](#)

## Les Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi : un déménagement, une synergie réalisée

■ Carine Gouviene, archiviste de la Ville et du CPAS de Charleroi

Depuis février 2022, les Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi occupent un nouveau bâtiment situé dans le quartier de la Villette, rue Chapelle Beaussart à Mont-sur-Marchienne.

Le déménagement d'un service Archives de cette envergure – **il s'agit de déménager 14 kilomètres d'archives** – suppose une longue préparation qui aura demandé, à Charleroi : 14 années de recherches et de prises de décisions, presque 4 années de travaux de rénovation, 2 années de préparation administrative et physique et 4 mois d'un intense ballet de boîtes à archives.



Collections de livres en caisse lors du déménagement - Photo AVCC

### Retour sur les origines du Service Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi

#### Les Archives de la Ville de Charleroi

Le Service Archives de la Ville de Charleroi est créé en 1984.

Le bloc P de l'ancienne caserne militaire de Charleroi situé rue Tumelaire, en plein centre-ville de Charleroi, est affecté aux archives communales en septembre 1988. D'abord situées au rez-de-chaussée du bâtiment, les archives déménagent au deuxième étage du bâtiment en juin 1996.

Pour faire face à l'accroissement des archives, une partie des documents est déplacée dans un ancien entrepôt frigorifique de 700 m<sup>2</sup> situé au Marché vespéral à Marcinelle, à partir de septembre 1996.

Enfin, en 2006, le stand de tir de la Police, situé sous la place Jules Destrée à Gilly, est aménagé pour accueillir essentiellement les pièces comptables de la Ville.

**Malgré les trois vastes espaces ainsi attribués au stockage et à la gestion des archives, aucun ne propose de solutions idéales pour la gestion d'un service d'archives.**

La caserne Trésignies présente des problèmes de stabilité de la structure, malgré le renforcement des dalles en béton. La situation est telle qu'en 2009, le service doit être fermé au public et une partie des archives déménagées en urgence<sup>1</sup>.

L'entrepôt de Marcinelle propose une superficie intéressante, mais sans système de ventilation, les problèmes d'humidité y sont importants et il ne dispose pas de bureaux suffisants et adaptés pour accueillir le personnel.

Quant au stand de tir de Gilly, les locaux ne bénéficiant pas d'aération (le système de ventilation n'a jamais fonctionné) et étant situés en sous-sol, il présente rapidement des problèmes d'humidité et ne peut servir que comme dépôt intermédiaire d'archives.

Et surtout, **la multiplication des lieux de stockage ne facilite pas le travail** et ne plaide pas pour une bonne gestion des archives.

<sup>1</sup> : Un Arrêté de police du 10 novembre 2009 avait en effet ordonné la fermeture des locaux pour non-respect des prescriptions de sécurité-incendie et imposant la réalisation de travaux. Des archives avaient alors été transportées en urgence dans les caves de la caserne Trésignies pour soulager certaines salles surchargées du deuxième étage du bâtiment. Le travail d'élagage et de transfert des fonds vers d'autres sites permet de rouvrir la caserne fin 2010.

## Les Archives du CPAS de Charleroi

Le Service Archives du CPAS de Charleroi est créé en 2000. Les archives sont alors situées dans les garages souterrains d'une cité sociale de Marchienne-au-Pont. Le bâtiment est peu adapté à la conservation des archives et rapidement surchargé par la masse des documents produits par le CPAS.

### La synergie : vers un service commun

En 2008, la Ville et le CPAS de Charleroi décident d'organiser la gestion de leurs archives de façon conjointe et élaborent une synergie actée par une première convention en mai. Cette convention prévoit que les archives restent localisées dans leurs bâtiments respectifs<sup>2</sup>, mais **envisage d'ores et déjà la construction d'un bâtiment commun pour y installer les archives vivantes des deux institutions** « si ce projet est subventionné dans le cadre du financement alternatif des bâtiments communaux »<sup>3</sup>.

Lors du Conseil commun Ville-CPAS du 23 mars 2009, il est décidé de mettre à l'étude l'exploitation d'un bâtiment existant ou la création d'un centre commun pour la gestion des archives des deux institutions. Vu la situation difficile au niveau de la caserne Trésignies et le manque de place vu le développement exponentiel du volume d'archives, **une étude de marché est lancée et montre que ni la Ville, ni le CPAS ne disposent dans leur patrimoine immobilier de bâtiments capables d'accueillir l'ensemble des archives.**

Il est donc décidé de louer un entrepôt de 1000m<sup>2</sup> situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies, avenue Jean Mermoz. Ce bâtiment peut accueillir la totalité des archives du CPAS et son personnel, ainsi qu'une partie des archives de la Ville, permettant ainsi de soulager la caserne Trésignies d'une partie du poids de ses documents.

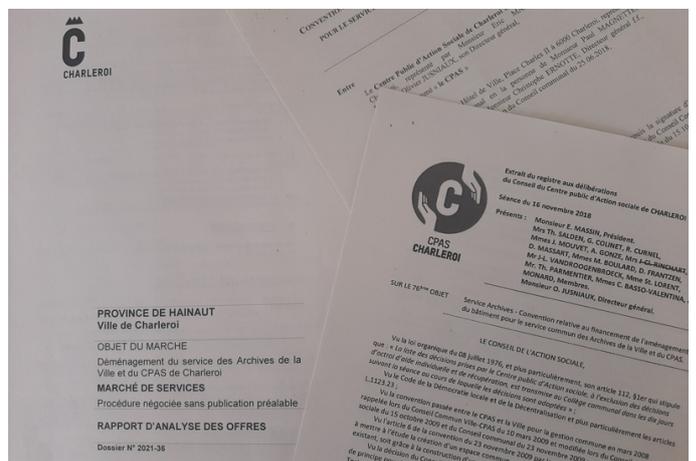
Ainsi, un premier déménagement s'organise depuis le site des archives du CPAS à Marchienne-au-Pont vers le nouveau dépôt de Gosselies. Il se fera en interne avec les moyens humains et matériels du CPAS et de la Ville.

Un premier tri important des archives du CPAS est opéré en 2009 pour ne déménager que les archives historiques et les documents ayant encore une utilité administrative. Le volume déménagé représente près de 4 kilomètres linéaires d'archives et le déménagement s'effectue de novembre 2009 à février 2010.

La Ville déménage quant à elle ses collections de journaux anciens et une partie des archives de l'urbanisme pour permettre leur consultation dans les nouveaux locaux, la caserne Trésignies étant toujours fermée au public depuis les soucis de stabilité du bâtiment. Deux membres du personnel de la Ville rejoignent les trois agents du CPAS à Gosselies.

Le CPAS occupe 60% de l'espace et la Ville 40%. Cette nouvelle organisation donne lieu à une Convention remaniée lors du Conseil de l'Action Sociale du 15 octobre 2009.

La location de l'entrepôt de Gosselies ne doit être que provisoire, **le temps que les deux institutions trouvent une solution définitive** pour accueillir la totalité de leurs archives et de leur personnel.



Documents de travail

2 : Art. 6 de la Convention Ville-CPAS de Charleroi pour la gestion commune de leurs archives.

Le jeudi 30 mars 2006, le Gouvernement wallon avait marqué son accord pour la mise en place d'un financement exceptionnel (appelé financement alternatif) à destination de l'ensemble des Communes de la Région wallonne. Ce Financement alternatif devait permettre aux Pouvoirs locaux de financer l'amélioration, la rénovation, la construction ou l'acquisition d'infrastructures au niveau local.

Voir notamment : <https://crac.wallonie.be/financement-alternatif/presentation>

3 : Art. 7 de la Convention Ville CPAS de Charleroi pour la gestion commune de leurs archives.

## Un nouveau bâtiment pour les Archives : Technopole Vilette

Un premier projet est élaboré en 2013 pour la relocalisation de toutes les archives : on envisage la location du Centre de Tri postal de Charleroi. Idéalement situé au cœur de la Ville, à côté de la gare de Charleroi, le bâtiment appartenant à la SNCB propose un espace suffisant pour accueillir toutes les archives, mais le projet est abandonné en 2014 pour des questions financières et d'organisation sur le site.

Une autre solution qui avait déjà été proposée en 2012 est à nouveau étudiée : sur le site autrefois occupé par les ACEC, fleuron historique de la Ville de Charleroi, **un bâtiment appartenant à la Ville de Charleroi est vide depuis quelques années :**

« **Technopole Vilette** ». Le bâtiment, situé entre les communes de Marchienne-au-Pont, Marcinelle et Mont-sur-Marchienne, accueillait autrefois le Centre Opérationnel des Bâtiments de la Ville (COB), mais la pollution générée par les entreprises toutes proches et l'amiante présente sur l'ensemble du site avait poussé la Ville à déménager ces services vers d'autres locaux.

**Le bâtiment présente l'avantage d'être suffisamment vaste pour accueillir l'ensemble du personnel et des archives de la Ville et du CPAS sur un seul site dont la Ville est déjà propriétaire.** De plus, les sociétés causant la pollution de l'air ne sont alors plus en activité.

Le défi est pourtant important pour le bureau d'études de la ville amené à gérer le dossier. C'est **une rénovation lourde d'un ancien entrepôt industriel qui nécessite un désamiantage complet** et de repenser complètement la structure du bâtiment. En plus de la zone réservée aux Archives, le site de près de 6000m<sup>2</sup> doit accueillir les réserves du Musée des Beaux-Arts<sup>4</sup> et le Service du Nettoyage des Bâtiments de la Ville de Charleroi (SNB).

Le 26 mars 2018, le Conseil Communal marque son accord de principe pour la passation du marché de travaux pour l'aménagement du bâtiment.

4 : Le Musée des Beaux-Arts de Charleroi prépare également son déménagement. Il quitte les étages de l'Hôtel de Ville pour s'installer dans les anciennes Écuries de la caserne Defeld, Boulevard Mayence.

5 : Convention approuvée par le Conseil Communal le 25 juin 2018 et par le CPAS le 16 novembre 2018.

6 : <https://interieur.wallonie.be/subsides/batiments-espaces-publics/plans-investissements-communaux/139439>



Le chantier de Technopole - Photos AVCC

La Ville et le CPAS passent une convention fixant les parts contributives des deux institutions dans les travaux. La Ville prend en charge le coût des travaux proprement dits du bâtiment alors que le CPAS finance l'équipement en étagères mobiles<sup>5</sup>.

**Les travaux estimés à plus de 6 millions d'euros** sont financés en partie par la Région Wallonne dans le cadre du Plan d'Investissement Communal qui accorde un montant annuel à chaque commune pour réaliser certains investissements publics<sup>6</sup>.

La Société désignée via marché public pour les travaux du bâtiment est la Société Duchêne SA (Groupe Eiffage). Le chantier du futur Centre des Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi débute en août 2019.



Le chantier de Technopole - Photos AVCC

On a vu que la recherche du bâtiment qui allait abriter toutes les archives avait débuté dès le début de la synergie Ville-CPAS, en 2008, et que la décision de les relocaliser sur le site avait été prise en 2019. Entre ces deux dates, **un important travail de réflexion a été mené conjointement** par le Service Archives, les Directeurs généraux de la Ville et du CPAS et le bureau d'études chargé de mener à bien le dossier du chantier d'aménagement du bâtiment.

Cette concertation est essentielle pour définir les besoins spécifiques d'un site dédié à la conservation des archives : la capacité de stockage nécessaire, le type d'étagères adéquates, les normes spécifiques (hygrométrie, température), les locaux annexes aux zones de stockage.

### La capacité de stockage

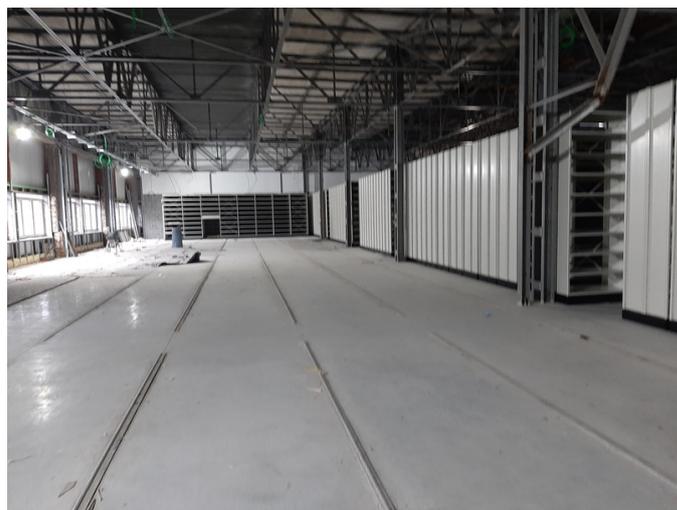
Les Archives de la Ville et du CPAS s'étalent sur environ 20 kilomètres linéaires auxquels a été ajoutée une capacité de 7 kilomètres linéaires d'accroissement pour assurer les années d'archivage à venir. **Pour permettre d'accueillir cette quantité d'archives sur une surface de 2500m<sup>2</sup> au sol, le bâtiment est complètement équipé en étagères mobiles.** Une partie des rayonnages mobiles présente une largeur plus importante que les autres pour accueillir différents formats d'archives (dont la collection de journaux de la Ville).

C'est la Société Bruynzeel Storages Systems qui est désignée pour installer les 27 kilomètres linéaires de rayonnages motorisés Compactus à contrôle électronique.

A cette impressionnante installation s'ajoute des rails qui pourront accueillir 8 kilomètres linéaires supplémentaires de rayonnages mobiles dans le futur<sup>7</sup>.

### Les normes spécifiques à l'archivage : température et hygrométrie

La température du bâtiment est régulée par un chauffage au sol, sol entièrement conçu en béton ciré.



Le hall de stockage en travaux, rails destinés à accueillir 8 km linéaires de nouveaux rayonnages déjà posés – Photo AVCC



Les rayonnages mobiles à contrôle électronique posés par Bruynzeel Storages Systems - Photo Lauriane Genart – Duchêne SA

La régulation du taux d'hygrométrie du site a quant à elle causé quelques soucis. Le bureau d'études avait prévu initialement de régler le taux d'hygrométrie via un système d'expulsion d'air, mais ce système a été jugé insuffisant (à la fois pour la conservation des archives et pour les œuvres d'art abritées dans une partie du bâtiment). Un avenant au marché d'aménagement a donc été réalisé pour installer un système d'air conditionné sur une partie au moins du bâtiment. Le réseau électrique étant insuffisant pour supporter les besoins d'un système d'air conditionné, il a fallu introduire des demandes spécifiques à ORES, démarches qui ont retardé le chantier.

Finalement, une partie de la zone de stockage bénéficie donc de l'air conditionné ainsi qu'un local dédié aux archives précieuses.

<sup>7</sup> : <https://www.construirelwallonie.be/article/les-archives-de-charleroi-sont-sur-les-rails-2/>



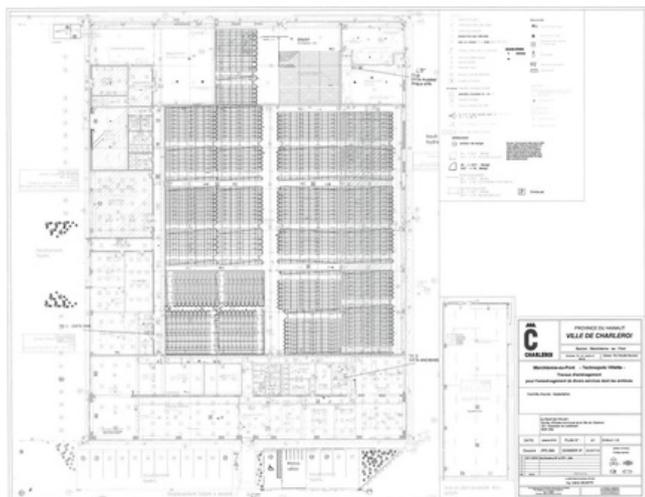
Le système d'air conditionné – Photo Lauriane Genart – Duchêne SA

### Les locaux annexes à la zone de stockage des archives

En plus des 2500m<sup>2</sup> dédiés aux archives, **de nombreux locaux annexes et aménagements ont été pensés et aménagés pour la gestion spécifique des archives.**

L'arrière du bâtiment est équipé d'une grande porte sectionnelle accessible aux camions et donnant sur un local où décharger les archives à l'abri de la pluie.

Ce premier local donne sur une salle de tri de 50m<sup>2</sup> qui permet de recevoir les archives et de les traiter (tri, élagage, nettoyage, changement de boîtes, etc.) avant de les ranger sur les rayonnages mobiles.



Plan du Technopole

Un grand bureau paysager permet d'accueillir le personnel des archives : il peut accueillir jusqu'à douze personnes, avec de grands espaces permettant les manipulations de chariots et l'entreposage des boîtes à archives et documents en cours d'inventaires.

Deux grands bureaux d'environ 30 m<sup>2</sup> et un bureau pour la Direction du Service Archives permettent d'accueillir sept personnes supplémentaires.

**Une salle de lecture de 150 m<sup>2</sup>, très lumineuse et équipée de bibliothèques**, accueille la collection de publications de la Ville et du CPAS et les lecteurs et chercheurs.

Un local est spécifiquement **réservé aux archives précieuses, dont nos précieuses chartes fondatrices de Charleroi** datant pour les plus anciennes du 17<sup>ème</sup> siècle, mais également des documents du 15<sup>ème</sup> siècle. Ce local est accessible via un code numérique et muni d'une alarme anti-intrusion.

Aux locaux techniques classiques s'ajoute encore une salle dédiée aux documents iconographiques (plans, cartes postales, photos).



La salle de lecture - Photo AVCC

### Le marché public de déménagement

Vu la quantité d'archives à déménager (14 kilomètres linéaires), **il est décidé très tôt de faire appel à une société spécialisée en déménagement d'archives.** Une étude est réalisée auprès de diverses institutions ayant organisé un déménagement important d'archives les dernières années. Elle permet d'identifier les sociétés spécialisées et de consulter les clauses techniques des marchés publics de déménagement.



## La visite préalable

Afin d'évaluer le plus précisément la quantité de travail, la durée approximative et le coût du déménagement, une société spécialisée en la matière est invitée à réaliser **une visite préalable des différents sites en février 2021**. Cette étape est importante pour l'élaboration du cahier spécial des charges et permet d'appréhender des réalités comme les manipulations (poids et formats des boîtes), le trajet le plus efficace pour les déménageurs à travers les bâtiments de départ et d'arrivée, le choix de travailler avec l'ascenseur ou un lift ou encore le nombre de personnes nécessaires sur place en fonction des espaces.

## Les sites à déménager

Sur les 4 dépôts d'archives, seuls les 2 sites principaux seront déménagés via une société spécialisée : Gosselies et Charleroi.

Les 2 autres sites, Marcinelle et Gilly, seront vidés ultérieurement et avec les moyens matériels et humains des services communaux.

En effet, le site de Marcinelle contient principalement des archives mortes qui doivent encore être triées avant d'envisager leur déménagement et il n'y a pas d'impératif de temps pour libérer ce bâtiment appartenant à la Ville de Charleroi.

Quant aux archives conservées au stand de tir de Gilly, elles sont peu nombreuses et pourront facilement être déménagées en interne.

## La description des sites

La description des sites à déménager est un point d'attention important à développer dans le cahier spécial des charges car **il permet aux soumissionnaires d'organiser et d'évaluer le coût du marché**. Cette description doit notamment fournir les informations suivantes : la quantité d'archives à déménager et leur conditionnement, l'élévation et l'accessibilité des bâtiments, la distance entre les sites de départ et d'arrivée afin d'évaluer les temps de trajets (et donc la durée du déménagement) et également les coûts (prix des carburants).

**Une visite des lieux** par les soumissionnaires est prévue dans les clauses du marché pour leur permettre de vérifier les données du cahier des charges et d'appréhender la réalité de terrain avant leur remise d'offres.

## La définition des prestations

Les marchés de déménagement peuvent inclure divers niveaux de prestations, depuis le « simple » déplacement de caisses de déménagement jusqu'au placement de documents d'archives sur des planches d'étagères bien précises.

**Le marché passé par les Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi comprend les prestations suivantes :**

- Le déménagement des archives d'étagère à étagère, c'est-à-dire la prise en charge d'archives situées en un point précis sur une étagère jusqu'à son reclassement sur une étagère sur le site de destination
- Le déménagement des caisses de déménagement (contenant livres et des archives hors format)
- Le déménagement de la collection de journaux reliés
- Le déménagement de palettes d'archives filmées
- Le déménagement du mobilier de bureau
- Le déménagement d'armoires à plans

Le nouveau site étant complètement équipé en étagères mobiles, les démontages, déménagements et remontages des étagères ne font pas partie du marché<sup>8</sup>.

Le déménagement du matériel informatique et des archives précieuses est également exclu du marché et pris en charge par les services communaux.



Les rayonnages mobiles - Photo Lauriane Genart Duchêne SA

<sup>8</sup> : Il est à noter que dans la plupart des marchés publics de déménagement d'archives, ce poste représente à la fois une grande difficulté d'organisation pour les déménageurs et un poste de dépenses important.

## Le planning

Le planning du déménagement a pour impératif premier la fin de bail du bâtiment loué à Gosselies qui est fixée au 30 novembre 2021. Pour cette date, le site doit être vidé et nettoyé pour une remise du site à son propriétaire.

Il s'agit donc d'élaborer **un rétroplanning** tenant compte de cette date.

La visite préalable de la société de déménagement a permis d'estimer la durée du déménagement à 37 jours ouvrables de travail pour les deux sites, dont 15 pour Gosselies et 22 pour Charleroi.

Il fallait donc idéalement commencer le déménagement du site de Gosselies le 1er octobre 2021 et le terminer pour fin octobre afin de permettre ensuite le démontage des étagères fixes et la remise en état du bâtiment.

Le déménagement du site de Charleroi s'organise donc après la date du 31 octobre 2021 et il est décidé de laisser **un laps de temps confortable pour pouvoir pallier les éventuels imprévus**. La date de fin de déménagement est donc fixée au 28 février pour la caserne Trésignies.

**Gosselies** : du 1er au 31 octobre  
15 jours ouvrables de déménagement

**Charleroi** : du 1er novembre au 28 février  
22 jours ouvrables de déménagement

Le marché passé par procédure négociée sans publication préalable est notifié le 31 août à la Société FOSSOUL SRL pour le montant de 114.950,00 € TVAC<sup>9</sup>.

## Une préparation longue et minutieuse

Le cahier des charges du marché de déménagement permet de fixer les phases et les dates de déménagement et d'ainsi organiser un rétroplanning des tâches à effectuer pour une bonne préparation des documents avant leur transfert et une réinstallation efficace sur le nouveau.

Une **bonne préparation matérielle, l'exacte connaissance de ses fonds d'archives (via un inventaire précis et actualisé)** sont des conditions essentielles pour réussir son déménagement et la réinstallation dans les nouveaux locaux de tous les fonds d'archives.

Le début du déménagement étant fixé pour octobre 2021, la totalité du personnel du Service Archives revient travailler en présentiel à partir de mai 2021, malgré les mesures restrictives imposées par la crise sanitaire.

## Élagage, tri et renforcement physique des contenants

Avant tout, **un élagage des archives** est nécessaire pour ne déménager que les archives historiques ou ayant encore une utilité administrative. Ce travail géré quotidiennement au sein du Service Archives ne représente pas un grand travail. Cependant, certains fonds (peu consultés et laissés en attente de tri et inventaire) sont encore stockés sur palettes sur les 2 sites de Gosselies et Charleroi. Les palettes, filmées, seront déménagées en l'état par souci de temps.

**Un long travail de remplacement des boîtes fragilisées ou abimées par le temps est également entrepris**. Il s'agit surtout de ne pas voir les boîtes éventrées lors du déménagement et de sécuriser au maximum les manipulations. Cette étape essentielle demande d'avoir prévu l'acquisition des boîtes à archives et autres boîtes de déménagement au budget de l'année du déménagement. Les éventuelles étiquettes, marqueurs et crayons sont également à prévoir dans le budget et, d'expérience, manquer d'étiquettes les derniers jours de préparation peut ralentir considérablement l'avancée du travail !



9: Le dossier complet du marché public peut être consulté sur simple demande.

## Inventaire

L'inventaire des archives est alors actualisé et réalisé salle par salle, étagère par étagère. Ce travail d'inventaire est essentiel : **il permet de situer précisément tous les fonds d'archives dans les bâtiments.**

Au fil des années, réalité de terrain de nombreux centres d'archives, certains fonds avaient été placés à des endroits différents en fonction de leur arrivée et de la place disponible.

Dans la mesure du possible, les fonds d'archives ont été rassemblés, nécessitant parfois de déplacer de grandes quantités de boîtes d'une salle à l'autre. Parfois, vu l'ampleur du travail à réaliser, cela n'a pas été possible ; l'inventaire a permis d'envisager ce rassemblement des fonds sur le nouveau site et de dresser un « plan de déménagement » de la manière la plus détaillée possible, identifiant clairement les lieux de départ et d'arrivée des archives. **Ce document aura été l'outil essentiel à toute l'organisation du déménagement.** Et parfois un vrai casse-tête.

Afin de faciliter le travail des déménageurs, **une numérotation de toutes les boîtes à archives est mise en place.** Il n'est pas possible de demander aux déménageurs de suivre une CDU ou le plan de classement mis en place au sein du service. La numérotation doit être évidente, simple pour faciliter le travail des déménageurs et éviter pertes et erreurs de reclassement.

Après avoir envisagé différents systèmes, il est décidé de mettre de petites étiquettes sur chaque boîte. Chaque étiquette présente le logo de la Ville ou du CPAS et sera notée au marqueur rouge. Un travail de longue haleine qui mobilise la totalité du personnel plusieurs semaines.

### Le plan de déménagement du site de Gosselies

À Gosselies, les archives sont conservées **dans une seule grande salle d'environ 1000m<sup>2</sup>.** Elles sont placées sur des étagères métalliques fixes de 2 à 3 mètres de hauteur.

Chaque étagère est numérotée (de 1 à 63) et les côtés de chaque étagère sont identifiés par les lettres A (côté gauche) et B (côté droit).

Pour le plan de déménagement, chaque boîte à archives est identifiée en fonction de sa place sur l'étagère (en commençant par le numéro d'étagère suivi d'un numéro de boîte allant de 1 jusqu'au dernier numéro de boîte), la numérotation commençant du côté A (en haut à gauche de l'étagère) pour se poursuivre sur le côté B (en bas à droite).

Chaque fonds d'archives est alors minutieusement reporté sur un tableau où sont notés les lieux de départ (S1 pour Gosselies) et d'arrivée des archives (S3 pour le Technopole).



La numérotation des étagères et l'identification des côtés A et B - Photo AVCC

Exemple :

Situation de départ – S1	Fonds	Situation d'arrivée – S3
Etagère 51B – Boîtes n° 386 à 450	GRH – PSA CHU et <a href="#">CharlEuope</a>	14 planches 1 à 8
Etagère 51B – Boîtes n° 451 à 475	GRH – Fiches du personnel 1971 à 1984	14 planches 9 à 11
Etagère 51B – Boîtes n° 476 à 492	Docs sans PSA	14 planches 13 et 14
Etagère 51B – Boîtes n° 493 à 740	GRH – Accidents de travail 1980 à 2013	14 planches 15 à 43
Etagère 50B – Boîtes n° 247 à 632	GRH – Recrutements	14 planches 44 à 87
Etagère 51A – Boîtes n° 1 à 360	GRH – Divers	14 planches 88 à 90 15
Etagère 54A – Boîtes n° 1 à 239	Service Documentation	16 planches 1 à 40
Etagère 54B – Boîtes n° 240 à 601		
Etagère 55A – Boîtes n° 1 à 351	Patrimoine/Juridique/Assurances	16 planches 41 à 90
Etagère 17A – Boîtes n° 1 à 267	Service Travaux	17 planches 1 à 90
Etagère 17B – Boîtes n° 268 à 521		18 planches 1 à 11
Etagère 18A – Boîtes n° 1 à 329		
Etagère 18B – Boîtes n° 330 à 482		

### Le plan de déménagement du site de Charleroi

À Charleroi, les archives sont conservées **dans 10 grandes salles principales et une dizaine de petits locaux annexes**. Les archives sont placées sur des étagères de 2 à 3 mètres de hauteur. On y trouve également une salle de lecture avec une bibliothèque assez fournie.

L'identification des boîtes se fera donc en fonction des salles dans lesquelles elles sont classées, salles numérotées de 1 à 18 et avec ensuite une numérotation simple de 1 jusqu'au dernier numéro de boîte, qui monte à plus de 1000 pour certaines salles.



Les archives du Service Archives prêtes à être déménagées - Photo AVCC

Situation de départ – Local 8	Fonds	Situation d'arrivée – S3
Boîte 8B-1 à 8B-636	Traitements	F1-1 à F1-135
Boîte 8-1 à 8-2308	Personnel Communal	F2 + F3 + F4 + F5-1 à F5-94
Boîte 8-2309 à 8-3350	Personnel Enseignant	F5-95 à F5-135 F6 F7-1 à F7-27
Boîte 8-3351 à 8-3498	Personnel Police + incendie	F7-28 à F7-49
Boîte 8-3499 à 8-3847	Personnel communal à trier	F7-50 à F7-91

Une fois toutes les boîtes à archives numérotées, il faut procéder à la mise en boîte de déménagement des archives hors format et des livres et revues conservés. **La commande de ces boîtes à archives et boîtes de déménagements avait été prévue en amont et budgétée fin 2020 pour 2021**. Les boîtes de déménagement ont à leur tour été numérotées en fonction de leur salle de départ. Il nous a juste manqué la prévision de quelques milliers d'étiquettes nécessaires à l'identification des boîtes. Le nombre de marqueurs n'est quant à lui pas quantifié, mais il dépasse toutes nos prévisions.

Les boîtes de déménagement sont elles aussi numérotées en fonction de leur salle de départ, mais leur stockage dépasse les prévisions. Heureusement, des locaux sont vides à l'étage inférieur de la caserne Trésignies et permettent de trouver un stockage provisoire de ces centaines de boîtes en attendant le début du déménagement.

### La préparation du Technopole à l'arrivée des archives

Une fois tous les fonds d'archives identifiés, quantifiés et situés sur leur site de départ, il faut réfléchir à leur reclassement dans le nouveau bâtiment.

**Technopole Vilette est complètement équipé en rayonnages mobiles électriques.**

Les 14 blocs d'étagères mobiles sont identifiés par des lettres de l'alphabet de A à M. Chaque étagère composant le bloc est ensuite numérotée et enfin chaque planche d'étagère reçoit à son tour un numéro. **Ce travail fastidieux mobilise nos équipes durant plusieurs jours mais s'avère encore une fois absolument nécessaire** pour diriger efficacement les déménageurs dans le remplacement de nos archives sur les étagères.



Identification des blocs d'étagères mobiles par des lettres (de A à M) - Photo AVCC

Il faut alors évaluer **les métrages linéaires disponibles sur chaque rangée d'étagères**, penser que tel moteur placé au milieu d'une rangée d'étagère diminue d'autant d'emplacements de boîtes le comptage, penser aux différents formats de boîtes.

Le travail est important et prendra beaucoup de temps, un vrai jeu de bataille navale.

Pour éviter que certains fonds ne soient à nouveau scindés par manque de place, il faut également penser à l'accroissement de chaque fonds. Cette situation est surtout vraie **pour les archives vivantes comme les archives de l'urbanisme et du personnel ou encore les dossiers de personnes aidées par le CPAS** et ce, malgré une attention particulière portée à la destruction régulière des archives arrivées en fin de vie administrative.

Le site est suffisamment vaste pour permettre d'envisager plusieurs années d'accroissement (entre 5 et 10 ans selon les fonds). **Ces accroissements ont été longuement réfléchis et déterminés pour chaque fonds d'archives.** Ces chiffres sont reportés dans un tableau : le nombre de boîtes à archives existantes ajouté au chiffre de l'accroissement prévu déterminent ainsi l'espace à prévoir sur le nouveau site.



**Ce long travail, minutieux a permis de mener à bien le déménagement entre octobre 2021 et janvier 2022.**

La principale difficulté de ce déménagement a été l'important retard des travaux du chantier.

En effet, lancé en août 2019, le chantier est retardé par la crise sanitaire et par une suspension de permis causée par un litige avec une société voisine. Ensuite, quelques mauvaises surprises inhérentes à ce genre de chantier d'envergure allongent encore les délais d'exécution, comme le remplacement de la totalité du bardage métallique, des problèmes importants de niveaux de sol (qui doit être rigoureusement plat pour le fonctionnement des rayonnages mobiles destinés aux archives), la mise aux normes de sécurité incendie nécessitant de modifier par endroit la charpente métallique<sup>10</sup> ou encore l'installation du système d'air conditionné qui n'était pas prévu initialement.

Le 5 octobre 2021, la veille du déménagement, le chantier du nouveau site n'est pas terminé : une réception provisoire des travaux est alors signée entre l'entrepreneur et la Ville de Charleroi. Ainsi, le 6 octobre 2021, le déménagement des Archives de la Ville et du CPAS de Charleroi peut enfin commencer.

<sup>10</sup> : <https://www.architectura.be/fr/actualite/info-projet/53321/archives-communales-et-reserves-des-musees-de-charleroi-un-projet-faussement-simple>  
Voir aussi : <https://www.construirelwallonie.be/article/les-archives-de-charleroi-sont-sur-les-rails-2/> et : <https://www.duchene-sa.be/portfolio/technopole>



Le chantier continue - Photo Lauriane Genart - Duchêne SA

## Quatre mois de transhumance pour les archives

### Le déménagement du site de Gosselies

Le déménagement du site de Gosselies débute donc avec quelques jours de retard sur le planning prévu. La semaine précédente, et conformément aux clauses techniques définies dans le cahier des charges, le responsable d'équipes de la Société Fossoul est venu revoir la configuration des bâtiments et prendre connaissance du plan de déménagement dressé.

Salle 7 PU  
CHARLEROI

Roll	Boîtes
Roll 1	40 à 1
Roll 2	80 à 41
Roll 3	120 à 81
Roll 4	160 à 121
Roll 5	200 à 161
Roll 6	240 à 201
Roll 7	280 à 241
Roll 8	320 à 281
Roll 9	360 à 321
Roll 10	400 à 361
Roll 11	440 à 401
Roll 12	480 à 441
Roll 13	520 à 481
Roll 14	560 à 521
Roll 15	600 à 561
Roll 16	640 à 601
Roll 17	680 à 641
Roll 18	720 à 681
Roll 19	760 à 721
Roll 20	800 à 761
Roll 21	840 à 801
Roll 22	880 à 841
Roll 23	920 à 881
Roll 24	960 à 921
Roll 25	1000 à 961
Roll 26	1040 à 1001
Roll 27	1080 à 1041

Documents de travail : tableaux de constitution des rolls (exemple)

**Le travail semble simple. Les archives seront placées sur des « roll-conteneurs à roulettes ».**

Nous définissons ensemble que chaque roll contiendra maximum 45 boîtes, par souci de maniabilité des rolls et afin de préserver les boîtes à archives. Et pour faciliter le travail de rangement des boîtes sur les étagères du nouveau site, la boîte portant le plus petit numéro sera placé en premier dans le

bas du roll, de sorte à ce que la première boîte à ranger sur le site d'arrivée soit quant à elle placée tout en haut du roll. Des tableaux sont dressés afin de permettre au déménageur de constituer les rolls.

Chaque roll reçoit à son tour un numéro (roll 1, roll 2, etc.) et reprend la localisation d'origine (numéro d'étagères) ainsi que la numérotation des boîtes placées sur le roll.



Un roll portant les indications nécessaires au rangement sur le site d'arrivée - Photo AVCC

Les déménageurs, 8 à 10 personnes selon les jours, placent une équipe au départ et à l'arrivée. Une équipe du Service Archives est également placée au départ et à l'arrivée pour encadrer le travail. Deux à trois véhicules (camionnettes et/ou camions) seront mobilisés tout le temps du déménagement.

**La communication entre les équipes, déménageurs et Service Archives, équipes de départ et d'arrivée, est capitale pour le bon déroulement.** De nombreuses informations sont ainsi échangées toute la journée permettant une bonne organisation et d'éviter ou de gérer les petits soucis inhérents à ce type de travail : tel numéro de boîte manque (une erreur humaine), le roll numéro 3 est parti avant le numéro 2, panne de camion ou autres petits couacs.

Le déménagement du site de Gosselies se terminera dans les temps le 26 octobre 2021, **soit 15 jours de travail pour nos équipes.**

Il restera pour les services techniques de la Ville et du CPAS le travail de démontage des étagères métalliques, dont certaines sont déclassées et d'autres stockées en attendant leur nouvelle vie.



Le site de Gosselies vidé de ses archives - Photo AVCC

### Le déménagement du site de Charleroi

Selon le cahier spécial des charges, le déménagement du site de Charleroi devait se dérouler entre le 1er novembre 2021 et le 28 février 2022. Le site du Technopole n'étant toujours pas réceptionné pour les parties bureau, le déménagement est reporté autant que possible.

En effet, si le déménagement des archives de Gosselies avait pu se dérouler sans réception des bureaux, c'est parce que le personnel basé à Gosselies pouvait être accueilli dans les bureaux de la caserne Trésignies.

**Une fois le déménagement de la caserne débuté, il fallait être assuré que l'ensemble du personnel du Service Archives puisse intégrer les espaces bureaux.** La Société Fossoul s'est montrée assez flexible pour reporter de quelques semaines le début du déménagement du deuxième site. Les archives du site de Charleroi sont déménagées entre le 8 novembre et le 26 novembre 2021, soit 13 jours de travail<sup>11</sup>.



La dernière boîte du site de Gosselies dans les mains de Walter, le chef d'équipe de la Société Fossoul - Photo AVCC

<sup>11</sup> : Les 11 et 12 novembre n'ont pas été prestés.



Rangement des boîtes à archives sur le nouveau site du Technopole – Photo AVCC

Après le 26 novembre, le déménagement doit être arrêté parce qu'il ne reste à transférer que le mobilier de bureau et les caisses de déménagement qui doivent prendre place dans la partie bureau du Technopole à laquelle nous n'avons toujours pas accès.

Il faudra attendre le 19 janvier 2022 pour que cet accès soit autorisé.

**Le site de la caserne Trésignies aura donc été déménagé en 16 jours ouvrables.** Le défi était pourtant bien plus important qu'à Gosselies puisqu'il s'agit ici de transférer des archives situées au deuxième étage d'un bâtiment qui n'est accessible, outre les escaliers, que par deux petits monte-charges de moins d'un m<sup>2</sup>.

**Les procédures utilisées à Gosselies sont reproduites pour Charleroi :** équipes de départ et d'arrivée, communication constante, bal de camions, de rolls, d'étiquettes, etc. Le système de roll-conteneurs est également utilisé, mais pour ménager les vieux monte-charges (qui tombent régulièrement en panne), les rolls ne contiennent que 40 boîtes à archives. Quant au mobilier, il est déménagé via un lift placé sur le parking de la caserne Trésignies.

Le déménagement de la caserne Trésignies se termine le 21 janvier 2022.

## Conclusion

Le déménagement de fonds d'archives de cette importance est **une opération complexe qui nécessite une préparation longue et minutieuse**. Il aura permis à Charleroi de faire le point sur nos collections et fonds d'archives et d'assurer une meilleure organisation et connaissance de nos richesses patrimoniales.

La Ville et le CPAS de Charleroi ont marqué par la décision de rassembler leurs archives dans ce nouvel écrin, par l'investissement financier d'envergure consenti, et par leur réelle volonté de sauvegarder et de promouvoir leur patrimoine historique, culturel et social, à proximité des citoyens.

C'est également une belle reconnaissance des autorités communales et du CPAS **pour le travail de l'archiviste, souvent peu visible et valorisé**. Il joue pourtant un rôle essentiel dans le processus de bonne gouvernance, de démocratie et de transparence administrative des villes et CPAS.

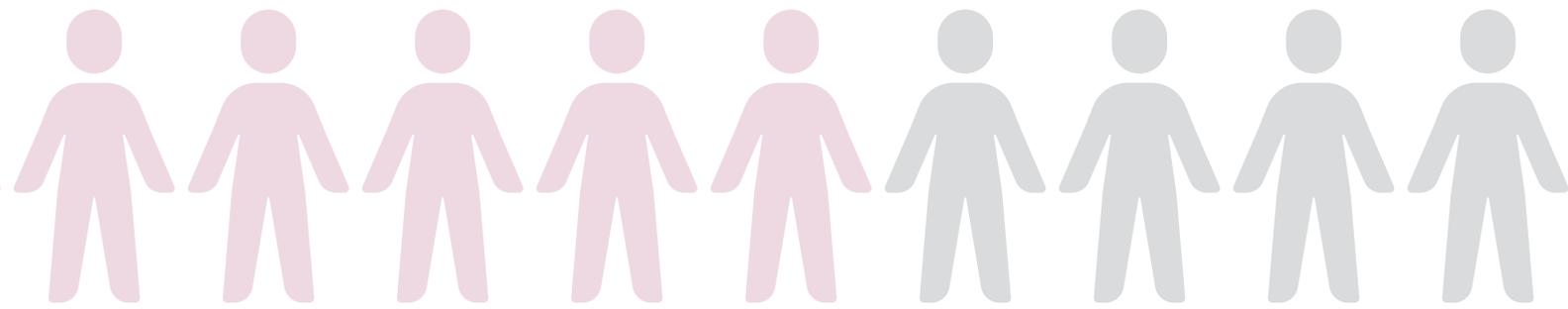
A titre personnel, je souhaite remercier ma hiérarchie pour son soutien, mais surtout l'équipe formidable travaillant à mes côtés chaque jour depuis de nombreuses années : Franck Allaer, Patrick Beckers, Ornella Bueno, Maxime Clauw, Philippe Desmet, Marie-Line Falesse, Maria Farrugia, Elodie Heese, Dominique Hennebel, Christian Joosten, Christophe Mantovan, Gaelle Palut.

Les locaux de la caserne vidés – Photo AVCC



### Vous aussi vous déménagez bientôt ?

Retrouvez notre formation "Préparer un déménagement d'archives" dans [notre catalogue de formations](#).



## Petit topo sur nos membres en 2021

■ Sarah Lessire

Depuis 2018, les gestionnaires de l'information et les archivistes représentés et défendus par l'AAFB sont **de plus en plus nombreux**. En 2020, le nombre était de 126 membres. En 2021, pour diverses raisons, nous avons constaté **une légère baisse dans les membres** : 43 membres effectifs et 78 membres adhérents, soit un total de 121 membres en ordre de cotisation. Cette diminution peut s'expliquer notamment par des oublis, des départs à la retraite ou encore des membres à titre individuel rejoignant une organisation déjà membre de l'AAFB. Néanmoins, **comme chaque année de nouveaux membres rejoignent notre communauté**. Cette année, on compte pas moins de 15 nouveaux membres.

Dès sa création, l'AAFB s'est adressée aussi bien à des membres institutionnels qu'à des membres à titre individuel. On trouve 45 % de membres institutionnels et 55 % de personnes affiliées à titre individuel.

Le secteur de la gestion et préservation de l'information étant un secteur transversal, les membres de l'AAFB proviennent de nombreux sous-secteurs : enseignement supérieur, administrations locales ou provinciales, associations, centres d'archives privées, indépendants, consultants, etc. Il est donc difficile de dresser un panorama représentatif de nos membres. L'AAFB compte cependant 20% de membres issus des centres d'archives privées, 23% issus des administrations communales ainsi que 10% d'étudiants et pensionnés.





## Assemblée générale de l'AAFB

Notre prochaine assemblée générale se tiendra **le 20 mai 2022 de 14h à 17h**. L'Assemblée générale de l'AAFB se tiendra de manière hybride, à savoir dans les locaux du Mundo-N à Namur mais également via Zoom.

À l'ordre du jour de cette séance : **l'élection des membres effectifs et des vérificateurs aux comptes ainsi que la présentation des comptes et bilan de l'année 2021**.

Cette assemblée générale sera également pour nous l'occasion d'entamer **les premières discussions autour du mémorandum**. Toutes les informations pratiques vous parviendront prochainement (lieu, horaire, ordre du jour, modalités, etc.). En attendant, réservez la date dans vos agendas.

### Le vérificateur aux comptes

Le vérificateur aux comptes est une personne bénévole désignée et mandatée par l'assemblée générale pour trois ans. Selon l'article 29 de nos statuts, son rôle est de vérifier les comptes de l'ASBL avant présentation à l'AG. Cette personne peut être membre ou non de l'AAFB.

Sa mission consiste à vérifier :

- l'enregistrement des opérations dans les comptes, la régularité et la sincérité du compte d'exploitation et du bilan,
- la tenue effective des registres obligatoires, des procès-verbaux, des conseils d'administration et des assemblées générales.

Vous êtes intéressé par le rôle de vérificateur aux comptes ? **Transmettez votre candidature au CA avant le 10 mai 2022**.

## Pourquoi être membre de l'AAFB ?

Que vous soyez archiviste, gestionnaire de l'information, travailleur-se dans une institution privée ou publique, passionné-e par le monde archivistique ou encore étudiant-e, **l'Association des archivistes francophones de Belgique est faite pour vous et a besoin de vous !**

Créée en 2005, l'AAFB a pour mission de fédérer les représentant-es des différents secteurs du monde de la gestion des archives, de promouvoir le métier d'archiviste et de gestionnaire de l'information et de sensibiliser à la gestion, la préservation et la valorisation de l'information engageante des organisations. Reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle propose diverses activités (formations, journées d'étude, conférences, etc.) afin de rencontrer nos membres, de faire évoluer notre métier et de fédérer les professionnel-les de l'information.

En tant que membre de l'AAFB, vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour participer à nos formations et pour vous procurer nos publications. Vous avez de plus accès gratuitement à une formation de votre choix. Vous pourrez également participer à nos différents groupes de travail. Ces derniers se penchent sur des questions et des sujets qui vous préoccupent (enjeux numériques, RGPD, révisions de législation, etc.)

Mais avant tout... l'AAFB est **un réseau de personnes passionnées par leur métier**. Ce réseau vit par l'implication de chacun-e de ses membres et de ce que collectivement, ils et elles peuvent porter.

**ENVIE DE DEVENIR MEMBRE ?** Remplissez [le bulletin d'adhésion](#) et renvoyez-le nous à [secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be)



## Un dossier pour se (re)construire ? Archives et enjeux d'identités

18e Journée des archives, 24 mai 2022

Louvain-la-Neuve, auditoire Agora 12



### Programme, informations et inscriptions :

<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/archives/inscriptions-jda-2022.html>

« L'accès au dossier personnel d'archives constitue une étape essentielle pour nombre de personnes en quête d'information sur leur propre vie. Riche et fascinant pour le chercheur, le dossier d'archives revêt, lorsqu'il est consulté par les personnes qu'il concerne ou leurs descendants, une dimension identitaire forte, donnant un accès à leur propre histoire, celle de leur famille ou de leur communauté. »

Tant pour les usagers que pour les archivistes, cette démarche spécifique pose de multiples questions et défis qui seront exposés au cours de cette 18e Journée des archives, organisée conjointement par l'UCLouvain (Archives de l'Université et Laboratoire de Recherches Historiques) et l'UNamur (Centre Vulnérabilités & Sociétés).

Les questions entourant l'accès aux archives au prisme des enjeux de construction et reconstruction d'identités seront analysées dans une double perspective, entre partage d'expérience et dialogue interdisciplinaire. »

## RESPONSABILITÉS

Éditeur responsable : Florian Delabie. Coordination : Sarah Lessire  
Comité de relecture : Thierry Delplancq, Johan Pierret et Lionel Vanvelthem  
Mise en page : Clara Beaudoux et Sarah Lessire



LinkedIn



**Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl**

*Siège social*  
Rue Nanon, 98  
B-5000 Namur

Numéro d'entreprise BE 0885.806.671  
RPM Liege/Namur  
Belfius : BE10068246261304

Avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

